

I. Bilan financier 2024 et prévisionnel 2025	1
II. Bilan moral	5
III. Questions et débats	15
IV. Délégations régionales	16
V. Groupes de travail	21
VI. Commission adhésion-radiation	30
VII. Questions et débats	30
VIII. Votes	31

I. Bilan financier 2024 et prévisionnel 2025

(présenté par Patricia Leclerc, trésorière et Lisa-Clémentine Guillou, vice-trésorière)

Nous vous présentons le bilan financier de la FFCR, réalisé par la trésorière et son adjointe, en collaboration avec la chargée d'administration de la FFCR, Camille-Frédérique Blind, et sous le contrôle du cabinet comptable AVEXXENS.

L'exercice 2024 se solde par un résultat s'élevant à -864,82 €, correspondant à la différence entre les recettes, en baisse, et les charges de l'année. Les charges sont en accroissement avec une baisse des produits sans contrepartie – cotisations adhérents, et autres produits – publicité annonces.

Nos charges sont en hausse de 3,5 % par rapport à 2023, avec un produit en baisse de 8 %. Parmi ces charges :

- On constate la stabilité de la part de la charge salariale (traitements, salaires, et charges sociales) représentant 44 % (45 % en 2023),
- Les loyers et assurances liées ont une part de 5 %,
- Des dépenses en équipement et la communication pour les salons, le colloque *What's in a name? The Conservator-Restorer: A Definition* représentent 25 % des charges.

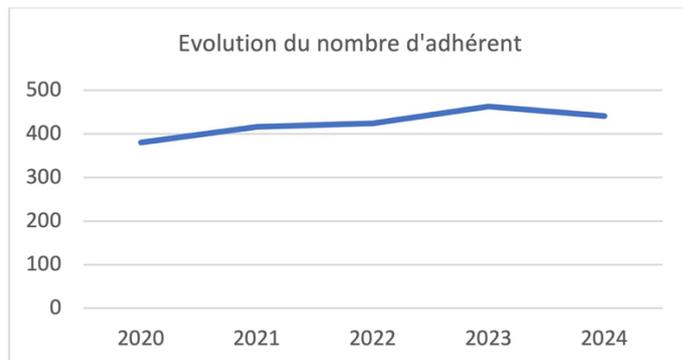
Cette année a été marquée par le colloque *What's in a name? The -Conservator-Restorer: A Definition*, coorganisée avec l'ICOM-CC, et le soutien du Musée du Quai Branly, qui représente un coût global de 13 718,60 €.

1. Les produits :

Le détail de ces produits est présenté ci-dessous.

1.1. Cotisations

Les exercices sont marqués depuis une décennie, par une augmentation régulière du nombre d'adhérents avec pour la première fois en 2021 plus de 400 adhérents. Bien que cette année soit marquée par un léger fléchissement des adhésions, avec **441 adhérents** contre 463 en 2023, les cotisations collectées, **79 280,00 €**, nous permettent de poursuivre nos actions.



1.2. Subventions

Nous avons pu bénéficier du soutien renouvelé du **ministère de la Culture** avec une subvention de **4 500,00 €** pour poursuivre des actions de communication en étant présent au Salon des maires et des collectivités locales ainsi qu'au Salon du patrimoine.

1.3. Publicité et autres produits :

Le montant collecté pour la publication de publicités et d'annonces représente 3 % des produits et enregistre une baisse de 10 %, soit un montant global de **2 387,50 €**. Il s'agit ici des entreprises représentées sur le site internet de la FFCR et des institutions demandant une diffusion de leurs marchés publics. La refonte de notre site, contribuera à offrir un meilleur et plus large affichage aux entreprises partenaires.

2. Les charges

Les principales charges sont présentées ci-dessous, pour un total en 2024 de **89 886,43 €**. Pour le détail, se référer au tableau du bilan financier, page précédente.

2.1. Charges de personnel

La rémunération de notre salariée, C.-F. Blind, a progressé conformément aux termes de son contrat. Elle a été de **29 604,72 €**. Les charges sociales sont en évolution, 5 %, avec un montant global de **12 257,40 €**.

2.2. Services extérieurs

Les dépenses liées au fonctionnement de l'association s'élèvent à **48 024,31 €**. Il recouvre entre autres :

- Les cotisations aux associations partenaires comme l'UNAPL, l'E.C.C.O., l'ICOM, l'AJP, Art et droit, le Bouclier bleu, etc. représente un montant de 8 209,50 €,
- Des frais de location mobilière (stockage) pour un montant de 4 863,73 €,
- Les honoraires comptables 3398, 40 €.

3. Conclusion bilan 2024

Le bilan 2024 maintient sa cohérence avec le prévisionnel élaboré l'année dernière. Les résultats du précédent exercice ont permis de nous engager dans l'achat de prestations pour transcrire et diffuser les échanges de la journée colloque *What's in a name? The -Conservator-Restorer: A Definition* et de renouveler des fournitures et matériels pour équiper notre stand lors des salons. La contribution horaire des membres du conseil d'administration et des membres des délégations régionales est **2 214 heures** de contributions bénévoles qui ont été réalisées par le conseil d'administration soit l'équivalent de **1,2 temps plein**.

Aucune dépense n'a été engagée par les délégations régionales, plusieurs projets et budgets sont reportés en 2025. Cela concerne la délégation île de France, avec la journée *Le Coût de la restauration* coorganisée avec les Archives nationales, pour un budget prévisionnel de 1 500,00 €.

Le bilan fait apparaître un fonds de réserve (ressources propres) de **111 948,79 €**. Constitué au fil des années, ce fonds permet de garantir le bon fonctionnement de l'association, de porter des projets et de soutenir nos actions et nos engagements.

4. Prévisionnel 2025

Au-delà de nos engagements et actions structurelles, l'année 2025 nécessitera un engagement financier en particulier pour :

- Le renouvellement de nos actions de communication avec notre participation au Salon des maires et des collectivités territoriales, à celui du patrimoine et au SITEM pour un budget prévisionnel de 10 000,00 €,
- Notre soutien à la journée *Coût de la restauration* organisée par la délégation Île-de-France et les Archives nationales,
- Notre participation et notre communication à la journée *Specialisations: Trends and Challenges in Conservation-Restoration Education*, organisée par l'E.C.C.O. et l'ENCoRE à Prague.

FFCR - BILAN FINANCIER 2024 - PRÉVISIONNEL 2025		2025	2024	2023	2022	variation	
		prévisionnel	réel	réel	réel	prév2025-réel2024	
60400000	ACHAT PRESTATION DE SERVICES		9 667,50				
60415000	FRAIS DELEGATION BRETAGNE	-	550,00	33,40	400,00	-	550,00
60630000	FOURNITURES INFORMATIQUES	900,00	44,34	45,96	344,08		855,66
60632000	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	500,00	1 865,12	-	307,03	-	1 365,12
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	300,00	2 296,93	269,19	-	-	1 996,93
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	5 400,00	4 863,73	4 426,73	4 034,24		536,27
61322000	DROIT UTILISATION LOGICIEL	1 000,00	899,09	865,96	754,36		100,91
61610000	ASSURANCES MULTIRISQUES	460,00	391,55	307,17	355,82		68,45
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	50,00	46,99	13,32	97,00		3,01
61850100	FRAIS SEMINAIRE MH-TOURS	492,93	73,90	11 389,39	7 172,60		419,03
61851000	FRAIS SALON MAIRES DE FRANCE	8 700,00	8 430,00	6 261,74	5 878,00		270,00
61852000	FRAIS SALON DU PATRIMOINE SITEM	2 000,00	3 693,32	6 136,40	1 158,18		5 693,32
61861000	FRAIS IDF Journée Coût de la restauration	1 500,00	-	-			
62260100	HONORAIRES COMPTABLES	4 500,00	3 398,40	4 356,00	3 894,00		1 101,60
62260300	HONORAIRES AVOCATS	-	1 500,00	-	-	-	1 500,00
62270000	FRAIS D'ACTES	-	-	270,00	-	-	-
62300000	PUBLICITE-PUBLICATION REL.PUBL	190,00	182,40	1 566,77	166,01		7,60
62310000	GOOGLE ABONNEMENT	170,00	143,76	143,76	43,86		26,24
62340000	CADEAUX	150,00	103,00	-	1 110,00		47,00
62350000	SITE INTERNET	7 580,00	-	-			
62510000	VOYAGES DEPLACEMENTS	3 800,00	1 092,00	533,00	406,40		2 708,00
62511000	FRAIS DE DEPLACEMENT C.BLIND	60,00	53,55	43,24	48,98		6,45
62513000	FRAIS DE DEPL ECCO -ENcORE	1 600,00	442,98	743,46	938,25		1 157,02
62514000	FRAIS DEPL. JOURNEE PATRIMOINE	-	196,50	-	239,00	-	196,50
62515000	FRAIS DEPL SALON IDF	-	59,00				
62517000	FRAIS RECEPTIONS	-	146,43	-	836,48	-	146,43
62518000	FRAIS DEPLACEMENT ICOM	-	2 893,70			-	2 893,70
62560600	FRAIS DEPL MISSION BRETAGNE	-	-	110,50	-	-	-
62570000	RECEPTIONS	800,00	2 049,20	252,88	1 267,09	-	1 249,20
62610000	AFFRANCHISSEMENTS	150,00	127,90	160,55	493,78		22,10
62620000	TELEPHONE	700,00	334,78	315,87	281,88		365,22
62780000	AUTRES SERVICES BANCAIRES	180,00	178,46	179,49	234,48		1,54
62810000	COTISATIONS	8 500,00	8 209,50	7 757,00	7 363,00		290,50
63330000	PART EMPLOYEUR FORM PROF	170,00	163,68	156,12	147,21		6,32
64110000	REMUNERATION DU PERSONNEL	30 000,00	29 604,72	28 227,72	26 612,41		395,28
64140000	REMUNERATION AVANTAGE NATURE	150,00	149,52	149,52	149,52		0,48
	PRIME SALARIE	1 200,00	-	-			1 200,00
64510000	COTISATIONS URSSAF	9 240,00	9 189,48	8 724,96	8 224,80		50,52
64530000	COTISATIONS RETRAITE	2 460,00	2 434,92	2 332,20	2 214,20		25,08
64751000	MEDECINE DU TRAVAIL	116,00	114,00	108,00	108,00		2,00
64810000	INDEMNITES FRAIS PROFESSIONNEL	519,00	519,00	519,00	519,00		-
65160000	DROITS D'AUTEURS PROJET PHOTO	-	669,50	1 320,00	-	-	669,50
65800000	CHARGES DE GESTION COURANTE	-	1,29	2,49	0,63	-	1,29
67180000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	492,93			-	492,93
68112000	DOTATIONS AMORT IMMO CORPORELLES	-	-	-	134,29		-
68940000	REPORTS EN FONDS DEDIES SUR SUBV. EXPLOIT	-	-	566,83	2 956,22		-
Total Classe 6		93 537,93	89 886,43	88 288,62	78 890,80		3 651,50
							-
70611000	PUBLICITES ANNONCES SITE	5 600,00	2 387,50	2 650,00	5 950,00		3 212,50
70800000	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXE	-	522,27	5 100,00	1 445,00		522,27
74000000	SUBVENTION SALON DES MAIRES	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		-
74117000	SUBVENTION UNAPL	-	-	-	-		-
74118000	SUBVENTION SEMINAIRE MONUMENTS HIST	-	-	9 000,00	5 000,00		-
74119000	SUBVENTION DELEGATION BRETAGNE	-	-	-	200,00		-
75610000	COTISATIONS SANS CONTREPARTIE	83 000,00	79 280,00	83 130,00	75 190,00		3 720,00
75800000	PRODUITS GESTION COURANTE	-	-	84,60	-		-
75810000	DONS DES MEMBRES	410,00	-	345,00	470,00		410,00
76800000	PRODUITS FINANCIERS	-	410,00	2 228,20	877,05	-	410,00
78940000	UTILISATION FONDS DEDIES SUBV. EXPLOIT	-	2 399,55	2 956,22	8 204,10	-	2 399,55
79112000	TRANSFERT DE CHARGES	-	566,83	-	-	-	566,83
Total Classe 7		93 510,00	89 021,61	109 994,02	101 836,15		4 488,39
RESULTAT		27,93	864,82	21 705,40	180 726,95		836,89

II. Bilan moral

(présenté par le conseil d'administration)

Préambule

Très chers adhérentes et adhérents, consœurs et confrères,

Le conseil d'administration a vu le départ en 2024 d'un certain nombre d'anciennes administratrices rendant le ratio entre les profils et l'ancienneté dans la profession et dans l'association un peu déséquilibré. Ceci a conduit d'anciennes administratrices à revenir afin de s'assurer d'un bon passage des dossiers et de transmission des éléments structurants de l'association.

Ce passage de dossier a débuté avec l'organisation d'un week-end de « renforcement d'équipe » au mois d'octobre, permettant un temps plus long pour les échanges afin que chacune puisse s'exprimer sur son expérience d'administratrice et son ressenti. Ces discussions ont permis de prendre un peu de perspectives par rapport aux enjeux de la profession et à la nature des activités de l'association, Vous retrouverez plus précisément ces sujets dans la suite du bilan moral.

S'investir dans une association professionnelle n'est pas une chose aisée. Le temps manque, la compréhension des dossiers est parfois longue et complexe, malgré le formidable travail de Camille-Frédérique Blind qui tient à jour des archives exhaustives. Il est donc parfois possible de se sentir impressionné par les enjeux...

La transmission consiste aussi à sensibiliser au dimensionnement de son investissement, aux priorisations et à la sélection des sujets. Il arrive parfois que cette mécanique se mette plus difficilement en place et il ne faut pas la considérer comme un échec. Nous saluons donc les administratrices qui ne souhaitent pas poursuivre leur mandat. Cela fait partie de la vie d'une association.

Les travaux courants se sont néanmoins poursuivis avec toujours beaucoup d'enthousiasme et d'implication de la part du conseil d'administration et des adhérents.

1. Fonctionnement interne

Le week-end du conseil d'administration

Il a eu lieu les 5 et 6 octobre 2024 dans la maison commune de l'association pour la valorisation de Coucy-Le-Château, qui permet d'accueillir en grand nombre à un prix tout à fait modique.

Eléonore Kissel, qui a quitté le conseil d'administration lors de la précédente assemblée générale mais qui continue, par décision du conseil d'administration, de représenter l'association auprès de l'E.C.C.O. avait été conviée pour parler du futur relais de cette représentation essentielle pour la profession.

Un tour de table approfondi a été réalisé afin de cerner les motivations et les expériences de chacune et évoquer la difficulté qu'il y a parfois à s'insérer dans un fonctionnement et/ou un historique. Des écueils existent quand on accueille de nouveaux entrants et l'expérience montre que l'association, malgré sa conscience des difficultés, a parfois refroidi certaines motivations. Des discussions ont pu avoir lieu sur la nature et l'étendue de l'investissement de chacune qui doivent rester proportionnées aux cas personnels, aux plans de charge et aux capacités de chacune.

Un point général a pu être fait sur les dossiers menés par l'association ces dernières années avec des sujets d'intérêt général au long cours comme le titre protégé ou le code NACE qui ont pu faire perdre de vitesse certains sujets plus quotidiens notamment dans la mise au point des ressources mises à disposition des membres.

Il a donc été décidé, sans négliger les dossiers de fonds, de reprendre avec une plus grande régularité la publication d'*Entrée en matière* et du *2 minutes*, et d'amorcer un travail de mise à jour des fiches pratiques.

2. Reconnaissance de la profession

Projet de titre protégé par la loi

Comme vous pouvez l'imaginer, outre un traumatisme politique général, la dissolution de l'Assemblée nationale a donné un coup d'arrêt dans la conduite du projet via le dépôt d'une proposition de loi (PPL) à l'Assemblée nationale. Le député Raphaël Gérard s'apprêtait en effet à déposer un nouveau texte, certes imparfait concernant l'appellation défendue, mais qui avait le mérite d'avoir l'aval du ministère de la Culture et de ne pas susciter trop d'oppositions de la part des métiers d'art et des monuments historiques.

Avant la dissolution, plusieurs réunions avaient eu lieu afin de préparer le dépôt de cette nouvelle PPL :

- un petit-déjeuner organisé le **20 mars 2024** à l'Assemblée nationale par Raphaël Gérard afin de sensibiliser les parlementaires et recueillir des signatures pour la PPL. Elle a réuni des représentants de la FFCR (Clémentine Bollard et Anaïs Diez), de l'Inp (Charles Personnaz et Olivier Zeder) et de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (Pascal Liévaux) ;

- une réunion organisée le **28 mai 2024** avec les principaux acteurs du projet présents lors du petit-déjeuner, mais également les représentants d'associations et organismes craignant des répercussions négatives suite à la création d'un titre protégé - le Groupement des entreprises de restauration des monuments historiques (GMH), l'Union nationale de l'artisanat des métiers de l'ameublement (UNAMA) et l'Institut des savoir-faire français (ISFF, anciennement Ateliers d'art de France) - afin de leur présenter le texte de la PPL.

Raphaël Gérard n'a pas été réélu lors des élections législatives de juin 2024, et ne pourra donc pas déposer ce nouveau texte. Cela nous a conduits à chercher une autre voie pour le portage politique du projet, alors même que Thomas Norbert, son attaché parlementaire, dont on peut saluer l'engagement et la fidélité au projet avait réalisé un travail remarquable pour rassembler des cosignataires. Avant son départ, il a également sollicité un député signataire de la première version du texte (Christophe Marion, député de la 3^e circonscription du Loir-et-Cher) pour savoir s'il serait d'accord pour éventuellement reprendre le dossier.

Cela reste une possibilité, mais la paralysie de l'Assemblée nationale depuis juin 2024 jusqu'à aujourd'hui où nous rédigeons ce bilan moral, nous a conduits à délaissier la voie législative avec pour point d'entrée l'Assemblée Nationale, compte tenu de sa configuration et de sa précarité. Afin de trouver plus de stabilité dans notre démarche, nos regards se sont tournés vers le Sénat, dont la composition est bien moins soumise aux changements brutaux. Nous avons identifié deux personnalités depuis longtemps :

- Catherine Morin-Dessailly (sénatrice de la Seine-Maritime) qui connaît bien notre profession puisqu'elle avait été amenée à visiter les ateliers de l'Inp il y a quelques années déjà, visite à laquelle Clémentine Bollard et Julie Volant avaient participé et avec qui des échanges rapides avaient pu avoir lieu au sujet du titre,
- Pierre Ozoulias (vice-président du Sénat et sénateur des Hauts-de-Seine), archéologue de formation, qui a participé à de nombreux groupes de travail sur le patrimoine, l'archéologie et la question des restitutions des restes humains.

De premiers échanges informels par courriel, puis à l'occasion du lancement de la revue *Patrimoines* de l'INP dans laquelle Pierre Ozoulias a écrit, furent l'occasion de constater que Pierre Ozoulias est tout à fait disposé à travailler sur la question du titre protégé. Il lui a par la suite été adressé une note récapitulative des travaux sur le titre protégé. Elle semble avoir reçu un écho favorable, nous permettant d'envisager une rencontre pour échanger sur les suites à donner au dossier et envisager les choses plus en détail.

Colloque What's in a name? Le conservateur-restaurateur : une définition

Nous vous l'avons annoncé lors de la dernière assemblée générale : à l'occasion des 40 ans de la publication du texte *Le conservateur-restaurateur : une définition de la profession* par le comité pour la conservation de l'ICOM, nous voulions organiser un colloque permettant de rappeler que le projet de création d'un titre protégé s'inscrit dans un contexte international pour l'établissement d'une discipline et d'une profession. Cette journée avait une visée autant scientifique que politique, car elle permettait notamment de présenter publiquement la PPL de Raphaël Gérard et de préparer son dépôt.

La journée a été filmée, les vidéos resteront visionnables sur la chaîne Youtube du Musée du Quai Branly - Jacques Chirac (https://www.youtube.com/watch?v=9_6aaxYIEWQ ; <https://www.youtube.com/watch?v=NL6lin-urWk>), qui nous a offert la possibilité que ce colloque se tienne en son sein, et qui a participé financièrement à son organisation. Nous avons également tenu à ce que les échanges soient pérennisés par des transcriptions écrites, traduites de l'anglais vers le français et inversement. Une présentation du colloque ainsi que les transcriptions en français et en anglais ont été publiées dans la revue en ligne CeROArt (<https://journals.openedition.org/ceroart/9050>).

Commissions scientifiques régionales de restauration

Le renouvellement du conseil d'administration en mars dernier, qui a vu le départ de -Gwenola Furic chargée de ce dossier, n'a pas permis de poursuivre sur ce sujet auquel nous restons néanmoins attachées. Le conseil d'administration reste conscient que ce thème intéresse et touche un grand nombre de conservateurs-restaurateurs dans leur exercice professionnel. Nous espérons voir programmer une prochaine journée d'étude au cours de l'année 2026.

Dans cette attente, le conseil d'administration vous invite à lire le dernier *Entrée en matière*, sorti tout début 2025, qui synthétise la journée d'étude sur les commissions qui s'est tenue à Paris en janvier 2024.

Création d'un code spécifique à la CRBC dans le cadre des révisions de la NAF et de la NACE

Le travail de traduction des notices explicatives et d'application de la NACE dans la nomenclature d'activité française (NAF) se poursuit. Le conseil d'administration doit prochainement rencontrer Julie Roy qui, au sein de l'INSEE, est cheffe de projet du changement de nomenclature d'activité dans le répertoire Sirene, afin de préparer la procédure à suivre pour les professionnels déjà en exercice qui voudraient être identifiés sous le code NAF 91.3 « conservation, restauration et autres activités de soutien pour la préservation du patrimoine culturel », tout récemment créé et qui entrera en vigueur entre janvier 2026 et janvier 2027. La FFCR a proposé d'accompagner ce dossier pour faciliter cette transition afin que la population des conservateurs-restaurateurs soit la plus largement identifiée sous ce nouveau code, ce qui nous permettra d'être identifiés statistiquement sous une même bannière du point de vue du secteur d'activité.

Les actions de l'E.C.C.O.

En interne

Révision des statuts / révision du mode de calcul des frais d'adhésion à l'E.C.C.O.

En 2024, le *Committee* de l'E.C.C.O. s'est réuni tous les mois en visio (hors août) et deux fois en présentiel, à Bruxelles en janvier et à Lisbonne en octobre. Ces sessions de travail ont entre autres permis de finaliser la modification des statuts de l'association, qui ont été entérinés lors d'une assemblée générale extraordinaire le 9 mars puis enregistrés à Bruxelles, où est localisé le siège de l'association. Ils ont ensuite été envoyés aux associations membres, afin qu'elles s'assurent qu'elles sont en conformité avec ces derniers : c'est bien le cas de la FFCR !

Par ailleurs, une assemblée générale extraordinaire s'est également tenue en ligne, afin que les associations membres puissent se prononcer sur la révision du mode de calcul des frais d'adhésion à l'E.C.C.O. : la fraction du coût liée au « PIB ramené au pouvoir d'achat » de chaque pays a été augmentée, pour une plus grande équité entre les pays dont l'économie est plus ou moins forte.

Mise à jour du plan stratégique

Le *Committee* de l'E.C.C.O. a commencé une mise à jour de son plan stratégique, établi en 2015 (https://www.ecco-eu.org/wp-content/uploads/2021/01/Strategic_Goals_jan_2015.pdf). Les objectifs ont notamment été discutés lors du *Presidents' Meeting* qui s'est tenu à Bratislava en mai. Cette révision permettra de tenir compte, d'une part, des actions effectuées au cours de la dernière décennie et d'autre part, des évolutions du contexte dans lequel s'exerce notre profession. Ce travail est toujours en cours, avec pour ambition une publication sur le site de la confédération en 2025.

Candidature au programme Creative Europe

En février 2024, l'E.C.C.O. a déposé une candidature au programme *Creative Europe* afin de tenter d'obtenir un financement qui eut été principalement destiné à la mise en œuvre de

projets de valorisation de la profession. La confédération a appris en juillet que son dossier n'avait pas été retenu par les instances européennes, et que ce programme ne sera renouvelé.

Classifications économiques et occupationnelles (NACE / CPA / ESCO)

L'E.C.C.O. est très impliquée dans le suivi de la refonte de la classification européenne des activités économiques (NACE), dont plusieurs versions avaient été mises en place suivant sa création en 1970, la version Rév. 2 étant active depuis 2008. La version finale de la NACE rév. 2.1, assortie des commentaires explicatifs est parue en février 2024 (<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/nace>). Tout au long de l'année dernière, les liens noués entre l'E.C.C.O. et ses associations membres ont eu pour effet que les organismes statistiques nationaux se sont naturellement tournés vers les associations professionnelles pour vérifier la justesse des traductions : A.C.A.-W.A. en Grèce, ARI en Italie, FFCR en France. Étant entrée en vigueur dans les États membres de l'UE le 1^{er} janvier 2025, la nouvelle version sera précédée de lignes directrices introductives afin de faciliter la compréhension et le déploiement de la nouvelle structure. Formidable nouvelle, la NACE Rév. 2.1 comporte pour la première fois de l'histoire dans la section S (Arts, Sports) un code spécifique pour les activités de conservation-restauration du patrimoine culturel : 91.30.

En 2024, notamment via CHARTER l'E.C.C.O. a contribué à la mise à jour de la classification ESCO (*European Skills, Competences, Qualifications and Occupations*), par la préparation de « profils professionnels » qui tiennent compte, par exemple, du fait que la conservation-restauration est une profession protégée dans certains pays européens, quand elle ne l'est pas dans d'autres. L'E.C.C.O. sera également impliquée dans la restructuration de la Classification statistique des produits associée aux activités (CPA), dont la restructuration a été engagée en 2022.

CHARTER - Cultural Heritage Action to Refine Training, Education and Roles

Le projet de recherche CHARTER, lancé en janvier 2021 avec 21 partenaires, s'est clos en décembre 2024 après quatre années d'ateliers et de discussions en ligne ou en présentiel, dont une rencontre à Paris en mars dernier et deux journées de bilan du projet en décembre (<https://charter-alliance.eu/charter-events/charter-days-online-outcomes-of-the-charter-alliance-project/?occurrence=2024-12-11>). CHARTER avait pour objectif de mieux circonscrire la réalité professionnelle du secteur du patrimoine culturel en Europe, par une réflexion sur les sujets suivants :

- cartographie des professions ;
- formation vs. besoins des employeurs et des clients ;
- besoins de la profession en termes d'évolution ;
- reconnaissance des compétences pour permettre la mobilité des professionnels.

Deux *Work Packages* ou WP (« lots de tâches », en français) étaient instrumentaux pour ce qui concerne l'étude de notre profession :

- WP2, portant sur l'analyse stratégique des compétences dans le secteur du patrimoine culturel, dont l'E.C.C.O. était coresponsable avec ICOMOS ;
- WP3, portant sur l'enseignement et la formation des professionnels, dont l'ENCoRE était responsable et pour lequel l'E.C.C.O. est contributeur.

Au total, huit livrables ont été produits par ces deux WP, qui sont téléchargeables via le site du projet : <https://charter-alliance.eu/results>. On y trouve également les documents de référence finaux, parus entre octobre et décembre 2024, qui se présentent tout d'abord sous la forme de trois « booklets » intitulés *A new model for profiling a future-proof heritage practice*, *Actions for*

supporting Education and Training in a forward-looking Cultural Heritage sector et *Cultural Heritage sector integrated dynamics*. Ces rapports sont complétés par une liste de douze recommandations issues du projet CHARTER (*Securing an innovative and enterprising heritage sector: Twelve transformative recommendations from the CHARTER project*), et de fiches pratiques (*CHARTER Factsheets – Heritage in taxonomies and cultural statistics*). Ces dernières constituent un guide méthodologique pour donner une meilleure visibilité du secteur du patrimoine culturel via les classifications NACE et ISCO, et aligner ainsi la réalité du terrain de l'emploi avec les statistiques économiques. La question qui se pose désormais est celle de l'impact effectif des conclusions du projet CHARTER sur le secteur : adéquation entre les formations et les besoins professionnels (la conservation-restauration a été identifiée comme l'une des huit aires d'innovation dans le secteur du patrimoine culturel par le WP3, cf. le rapport de janvier 2024 *Guidelines on innovative/emerging cultural heritage education and training paths*) ; reconnaissance des qualifications produites par la formation initiale, la formation continue et l'expérience ; adaptabilité des professions du secteur aux transitions écologique et sociétale ; visibilité économique ; évolution du *-Common Procurement Vocabulary (CPV)* suite à l'entrée en vigueur de la NACE Rév. 2.1. etc.

ECHOES - European Collaborative Cloud for Cultural Heritage (ECCCH)

Le projet de recherche ECHOES, qui porte sur la construction d'un Cloud européen collaboratif dédié au patrimoine culturel, a débuté en juin 2024 par une réunion à Paris, suivie d'une réunion à Chambord en septembre et d'une conférence à Bruxelles en décembre. Il est mis en œuvre par un très vaste consortium mené par la France représentée par Isabelle Pallot-Frossard, au sein duquel l'E.C.C.O. représente les conservateurs-restaurateurs. Amalia Siatou (déléguée A.C.A.-W.A., Grèce) a pris en charge ce dossier avec Elis Marçal. L'enjeu est ambitieux, puis qu'il s'agit de répondre aux besoins de toutes les professions du secteur patrimonial représentées dans le consortium, avec des données interopérables et protégées en termes de RGPD.

Activités de représentation européenne

Union européenne (UE)

L'E.C.C.O. continue de représenter la profession dans diverses instances européennes, dont le *Joint Programming Initiative on Cultural Heritage and Global Change (JPI-CH)*, piloté pour l'UE par la France depuis 2018. Cette initiative comprend 17 groupes de travail qui ont pour fonction d'identifier les axes de recherche prioritaires en matière de patrimoine culturel, et de faciliter le financement de projets de recherche internationaux. Le projet ECHOES se fait sous l'égide du JPI-CH.

Depuis mai 2023, l'E.C.C.O. siège au *Expert Sub-Group on Safeguarding Cultural Heritage in Ukraine*, un organe de conseil fondé par la Direction générale Education, jeunesse, sport et culture (DG EAC) de l'UE. Cette nomination avait confirmé le positionnement de l'E.C.C.O. comme un interlocuteur de valeur par les instances politiques européennes. Elis Marçal y représente l'association, Kristian Schneider et Éléonore Kissel étant suppléants en cas d'impossibilité pour la présidente d'assister aux réunions et produisant en trinôme les documents présentés par l'E.C.C.O. Après deux réunions en 2023, une troisième réunion a eu lieu à Bruxelles en janvier 2024, ayant pour but la production de recommandations relatives à la préservation et au sauvetage du patrimoine culturel en Ukraine. Celles-ci ont été présentées par les experts en juin, assorties d'une liste des normes qui portent sur le patrimoine culturel, et sont téléchargeables depuis novembre 2024 en anglais et en ukrainien sur le site suivant :

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/ac1cc7c5-a346-11ef-85f0-01aa75ed71a1>.

C'est en raison de sa participation à CHARTER ainsi qu'au comité d'experts sur le patrimoine ukrainien que l'E.C.C.O. a été sollicité pour faire une présentation dans la journée d'étude organisée le 4 décembre par l'équipe du projet RITHMS (*Research, Intelligence and Technology for Heritage and Market Security*) intitulée *Beyond Restoration: The Role of Restorers and Conservators in Supporting Law Enforcement in the Combatting Illicit Trafficking of Cultural Goods* (<https://www.rithms.eu/communication/events/beyond-restoration-rithms-policies-and-best-practices>).

Elis Marçal, présidente et Kristian Schneider, vice-président, ont participé à une table-ronde d'experts pour exposer le point de vue des conservateurs-restaurateurs.

Conseil de l'Europe (CoE)

L'E.C.C.O. suit également les travaux du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), une instance qui dépend du CoE et pour laquelle deux réunions sont programmées annuellement à Strasbourg. L'E.C.C.O. assiste à l'une des deux réunions, généralement celle de l'automne : en novembre, Barbara Davidson (KOMORA, Slovaquie) et Ioanna Ruiz Moustaka (ACRE, Espagne) ont représenté la confédération.

Groupe de travail : Sustainability

En 2022, l'E.C.C.O. a lancé un groupe de travail sur le développement durable. Suite à une première réunion de travail en janvier 2023, des échanges informels se sont poursuivis tout au long de l'année. Les participants sont Sebastian Dobruskin (Suisse), Titania Hess (Belgique), Ekaterina Parnak (Norvège), Anja Romanovski (Allemagne), Hélène Svahn-Garreau et Lotta Möller (Suède) et Kristian Schneider (Italie). L'un des objectifs au long cours de ce groupe de travail est la rédaction d'un quatrième volume des *Professional Guidelines* axé sur le développement durable et la conservation-restauration. Ce projet n'a pas pu progresser en 2024, par manque de temps : il est espéré que ce groupe de travail puisse reprendre ses activités courant 2025.

3. Visibilité de la profession

Délégations régionales

Deux réunions mixtes (présentiel et en visioconférence) ont eu lieu avec les délégations régionales, les 6 juin 2024 et le 24 janvier 2025. Les délégations ont fait part de leur actualité et de leurs projets ; elles ont ensuite pu être informées et discuter avec le conseil d'administration des dossiers en cours au niveau national.

Échanges interprofessionnels

Liens avec le DIM-Pamir et la Fondation des sciences du patrimoine

Gabriel Bernard (adhérent) et Natacha Frenkel (membre du conseil d'administration), ont pu assister à une présentation du projet *Espadon* sur l'objet patrimonial augmenté ayant pour sujet la présentation de l'outil de constat d'état généré par le projet. Un prochain article dans *Entrée en matière* permettra de faire le point sur cette présentation.

Espadon cherche notamment à :

- Recueillir des exemples de constats issus d'une grande variété de biens culturels auprès des collègues pour tester la bêta-version ;
- Recruter des bêtesteurs parmi les conservateurs-restaurateurs de différentes disciplines pour faire des améliorations ;
- savoir quel(s) thesaurus sont utilisés en CRBC.

Une réflexion sera menée pour déterminer si la FFCR peut avoir un rôle dans ces travaux, et si oui, sous quelle forme.

Liens avec l'ICOM France

La FFCR est un interlocuteur bien identifié par l'ICOM France même si cette année, il n'y a pas eu d'échanges particuliers avec l'ICOM France.

Liens avec le FIFPL

La FFCR, membre de la section cadre de vie, a continué son rôle de consultation et de validation des dossiers de demandes de financement pour les formations. Il n'y a pas eu de réunion spécifique cette année étant donné que les demandes de rajout de formations particulières à notre profession (comme les formations nacelle et photographie) ont été validées et ajoutées l'année dernière. Le FIFPL reste disposé à ajouter d'autres formations à la liste existante de celles pouvant être financées par leur organisme si nous le souhaitons.

Liens avec l'UNAPL

La FFCR est membre de l'UNAPL et s'informe régulièrement de leurs actualités et activités en cours grâce à la lecture de leurs courriers et *newsletters* (défense des professionnels libéraux, formations proposées...).

En 2024, la FFCR a répondu à un questionnaire mis en place par l'UNAPL concernant la dépendance et la perte d'autonomie des professionnels libéraux. Ce questionnaire a été lancé dans le cadre de la création d'un groupe de travail visant à élaborer des solutions adaptées pour les professionnels indépendants. La FFCR s'inscrit dans la composition de ce groupe de travail.

La FFCR a également été contactée par l'UNAPL-IDF afin de rédiger un article mettant en avant l'implication des conservateurs-restaurateurs dans le cadre des JO 2024 pour la mise en valeur du patrimoine sportif et monumental. L'article a été publié sur le site internet de l'UNAPL-IDF en mars 2025 (<https://unapl-idf.fr/sport-sante-bien-etre-nutrition/olympiades-culturelles-lheritage-des-jeux>).

Liens avec l'AGCCPF

La FFCR est en lien permanent avec l'AGCCPF. Il n'y a pas eu de réunions ou d'échanges spécifiques cette année, à part une proposition de rencontre à l'occasion d'un salon mais l'information nous est parvenue trop tard pour pouvoir trouver des disponibilités parmi les administratrices.

Liens avec la revue *In Situ*

La FFCR siège au comité de rédaction. Il y a environ deux réunions par an. La revue *In Situ* est une revue en ligne du ministère de la Culture. Elle est très consultée, elle se veut traiter de tous les patrimoines, dans toutes ses dimensions. Les contributions des conservateurs-restaurateurs restent timides, bien que la FFCR relaie les appels à contribution. Nous invitons nos consœurs et confrères à faire des propositions d'articles, afin de rendre leur travail visible !

Liens avec le Bouclier Bleu

La FFCR et le Bouclier Bleu France ont partagé un stand cette année au Salon des maires de France, et un échange avec sa présidente, Marie Courselaud, a eu lieu lors d'une réunion de conseil d'administration.

Le groupe CRBC du ministère de la Culture

Créé en 2011 par le ministère de la Culture, ce groupe de travail s'inscrit dans une approche transversale de la conservation-restauration et regroupe tous les acteurs de la chaîne patrimoniale et pas seulement les conservateurs-restaurateurs.

Piloté par Pascal Lievaux et Judith Kagan, de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture, le groupe de travail CRBC compte aujourd'hui plusieurs dizaines de membres, parmi lesquels des conservateurs de musées, des personnels des monuments historiques, des archivistes, des scientifiques du patrimoine et membres de laboratoires, des historiens de l'art, etc., mais aussi un certain nombre de conservateurs-restaurateurs de différentes spécialités, ce qui favorise les échanges interdisciplinaires et assure une représentativité de la profession tout à fait acceptable.

La FFCR siège au sein de ce groupe de travail depuis 2016 et participe, à raison d'une réunion par mois environ, à l'élaboration du programme pour les *Journées professionnelles de la conservation-restauration* (JPCR). Prévues cette année les 17 et 18 mars 2025, et non pas les derniers jeudi et vendredi de mars comme à l'accoutumée, elles s'intitulent *Numérique et conservation-restauration : apports, objectifs et enjeux*. Elles se dérouleront cette année à l'auditorium Jacqueline Lichenstein, rue Vivienne à Paris, et seront aussi, pour la première fois, retransmises par visioconférence

Mission ministérielle des achats (MMA) du ministère de la Culture – Groupe de travail « Stratégie d'achat - Restauration d'œuvres d'art »

La FFCR a intégré en novembre 2023 le nouveau groupe de travail dédié à l'élaboration d'une stratégie d'achat relative aux prestations de restauration d'œuvres d'art, piloté par Cécile Faure et Maxime Brevart. La FFCR y siège pour mieux comprendre et suivre les enjeux en lien avec les marchés publics et la stratégie achats de l'État en matière de restauration.

Ce groupe de travail a plusieurs missions :

- reprendre la forme juridique des marchés publics, en y ajoutant une dimension sociale et environnementale (objectifs de performance de l'État), une clause ou un critère environnemental étant obligatoire à partir de 2026 dans les marchés publics ;
- Mieux définir des leviers d'achat (travailler sur les critères) afin que l'idée ne soit pas le choix systématique du moins-disant ;
- produire des documents et des stratégies d'aide à destination des utilisateurs.

Parmi les travaux de ce groupe, on trouve la rédaction d'un règlement de consultation type sur lequel nous avons pu agir à différents niveaux pour intégrer le point de vue des conservateurs-restaurateurs notamment en obtenant que la formule de calcul de la note pour le prix proposée ne soit pas calquée sur l'offre la moins chère mais sur l'offre médiane.

En revanche il n'a pas été possible d'obtenir que la durée de validité des offres soit inférieure à 6 mois, les représentants des acheteurs publics dans le groupe ayant fait valoir que ce délai était nécessaire généralement au bon achèvement de la procédure de leur côté.

Un autre sujet en cours de discussion repose sur l'insertion des jeunes diplômés dans les équipes de conservation-restauration titulaires de marchés publics. La FFCR est consultée pour échanger sur cette thématique directement en lien avec la dimension sociale évoquée plus haut.

4. Communication

La communication représente l'ensemble des actions qui permettent à la FFCR de se faire connaître, de gagner en visibilité, de conserver et d'améliorer son image auprès de ses partenaires et interlocuteurs, etc. La communication est partout, car elle est devenue incontournable, même pour une petite association comme la nôtre. Elle requiert un investissement important. L'ensemble du conseil d'administration, des délégations régionales, et des adhérents y contribuent, directement ou indirectement. La communication regroupe donc un certain nombre d'activités dont les principales, pour 2024, sont reprises ci-dessous.

Le site internet

La refonte de notre site par l'agence Illisite qui vise à une plus grande ergonomie et permettra la diffusion des photographies issues des différentes campagnes. Le site poursuit sa préparation et vous sera accessible très prochainement !

En attendant, nous vous proposons toujours sur le site actuel l'annuaire, les annonces (marchés publics, emploi, colloques, formation continue, publications, revue de presse...) et les fiches pratiques entièrement remaniées seront très prochainement mises en ligne.

Commande de reportages photographiques

Pour rappel, cette commande vise à disposer d'un catalogue de photographies afin d'alimenter en images le nouveau site internet de la FFCR mais aussi tous les supports de -communication, notamment ceux utilisés lors des manifestations et salons, que ce soit en région ou à Paris.

Les derniers reportages ont été finalisés au printemps 2024 avec la photographe Anne--Charlotte Compan.

Les photographies sont toutes aussi belles et parlantes les unes que les autres. Vous avez certainement dû déjà en voir sur les supports que Camille-Frédérique Blind vous fait parvenir régulièrement (cartes de vœux, invitations pour participer aux salons, etc.). Elles s'épuisent aussi très vite. D'où l'idée de réitérer l'expérience d'une nouvelle campagne de photographies, mais en région.

Entrée en matière / 2 minutes

Deux 2 minutes ont été édités en 2024, sur les 4 que nous prévoyons d'ordinaire. Nous reprenons peu à peu la régularité des envois pour 2025. Un 2 minutes est sorti en février 2025, le second sera pour mai. Ils sont désormais transmis à l'ensemble des conservateurs--restaurateurs dont nous avons les coordonnées.

Comme vous l'avez lu dans les lignes précédentes, un *Entrée en matière*, le n° 34, est sorti tout début 2025 après 4 ans d'absence.

Salons professionnels

Pour un retour complet sur les salons de 2024, nous vous renvoyons au reportage en images réalisé dans le dernier *Entrée en matière* n° 34.

Notre présence sur ces salons représente un investissement et un travail préparatoires non négligeables pour nos administratrices qui se chargent notamment des contrats, de la communication avec les bénévoles, de la préparation des éléments du stand, de l'installation, du repli, des échanges administratifs avec les organisateurs etc. Nous constatons que la mobilisation des adhérents demeure faible et souhaiterions votre engagement pour participer aux permanences sur les stands. Il y va de la visibilité de la profession.

Les réseaux sociaux

La page LinkedIn de la FFCR est devenue le principal réseau de votre association et elle témoigne d'une belle activité : publication d'offres de postes, relais de publications de conservateur-restaurateur, relais des JECR, publications nationales ou internationales sur la conservation-restauration.

En l'absence de repreneur pour la page Facebook il a été décidé de la laisser en sommeil pour le moment. Cela fait partie des priorisations opérées par le conseil d'administration.

Conclusion

Nous remercions chaleureusement les membres du conseil d'administration qui nous quittent cette année : Hélène Huyseune, Lisa-Clémentine Guillou, Fiona Gaitan, Aude Radosevic et Clotilde Proust. Un grand merci pour leur engagement, leurs idées, leur énergie, leur soutien à la profession !

Nous avons hâte de connaître les nouveaux élus !

III. Questions et débats

Code NAF

Sandra Leboucher : **ce code NAF est donc associé à la fois aux diplômés de conservation-restauration et à ceux de conservation préventive, pour ce qui concerne Paris 1 ?**

C. Bollard : conservation, restauration et autres activités concernant la préservation du patrimoine ... tous les acteurs de la préservation du patrimoine donc. Il n'y a pas de raison que la conservation préventive ne rentre pas dans ce champ. Il en sera probablement de même pour la régie.

S. Leboucher : **Et pour les conservateurs en indépendants ?**

C. Bollard : Cela dépend de leur statut, s'ils ont une entreprise ou non. Peut-être que ce code pourra comprendre les curateurs indépendants par exemple.

Rafaëlle Rosini : **le nouveau code est-il associé aux métiers d'art, peut-on le faire valoir afin d'être exonéré de la CFE comme les métiers d'art ?**

C. Bollard : cela dépend de la caisse à laquelle on cotise, mais non il n'y a aucune raison. Concernant les impôts pas de certitude, mais *a priori* il ne sera pas possible de s'exonérer de la CFE.

Ash Dupuis : **ce code n'est pas associé à artisan ou profession libérale, comment va se faire l'orientation vers le statut ?**

C. Bollard : il existe un guichet unique (INPI) actuellement, c'est le déclarant qui décide de l'aiguillage vers le statut souhaité.

Lisa-Clémentine Guillou : lors de la création d'une société en ligne, on choisit l'option avec un menu déroulant. C'est intéressant à ce moment-là, de se faire aider par des personnes qui connaissent le fonctionnement. Se faire conseiller par un cabinet comptable est l'idéal.

Rafaëlle Rosini : il faut bien décrire son activité, y compris du *consulting*, des études préalables, etc., pour que le bon code et le bon statut soit proposé.

Morgane Pieters : **peut-on être artisan, garder son statut avec ce code NAF ?**

C. Bollard : grâce au questionnaire envoyé par la FFCR récemment, l'Insee a récolté tous les statuts et les codes dans lesquels sont répartis les conservateurs-restaurateurs. Donc pour les entreprises déjà immatriculées, la bascule se fera toute seule, sans changer démarche spécifique.

L.-C. Guillou : **faudra-t-il surveiller le changement opéré durant l'année test 2026 ?**

C. Bollard : on ne sait pas exactement, mais c'était l'objet du questionnaire de faciliter la transition et d'opérer au mieux en identifiant l'ensemble des conservateurs-restaurateurs dans les différents codes NAF. Il faut avoir confiance dans le processus : on est bien identifié par l'Insee. On devrait recevoir des courriers d'information. La FFCR est aussi bien identifiée par l'INSEE pour faire remonter d'éventuels problèmes.

L.-C. Guillou : **dans les réponses aux marchés on nous demande toujours le code NAF, pourquoi ?**

C. Bollard : peut-être pour des questions d'études sur la commande publique, pour des visées statistiques.

Agnès Le Boudec : **quelles seront les incidences pour les fonds formation (FIFPL, FAFCEA...) ?**

Natacha Frenkel (représentante de la FFCR auprès des organismes de formation FIF-PL et FAF) : il ne devrait pas y avoir de changement car c'est la FFCR qui décide des formations prises en charge pour les conservateurs-restaurateurs. Au contraire, ça devrait simplifier le travail ! Ce nouveau code va permettre de centraliser les professions et de fournir les bonnes formations aux professionnels.

Remarque sur le recours à des professionnels extérieurs

Lisa-Clémentine Guillou : La publication CERoART (journée du 11 avril 2024) a été un travail complexe mais vraiment nécessaire et important. Merci beaucoup !

C'est important d'avoir fait le choix de passer par des traducteurs professionnels car ce n'est pas quelque chose qui s'improvise.

De même, pour la campagne photographique réalisée par des photographes professionnels. Cela permet d'obtenir des résultats de meilleure qualité par des gens qui ont les bonnes compétences.

IV. Délégations régionales

Auvergne Rhône-Alpes

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 50

Avril 2024 : nouvelle déléguée, Natacha Akin

Juin 2024 : Deuxième édition des *Rencontres interdisciplinaires* sur le thème des **Adhésifs**. Lyon, Intervenants (conservateurs-restaurateurs de la région) :

- Emmanuel Desroches, conservateur-restaurateur pierre ;
- Florence Cremer, conservatrice-restauratrice peintures murales ;

- Charlotte Kasprzak, conservatrice-restauratrice papier.

Environ 15 personnes en présentiel et 3 en visio.

Bourgogne-Franche-Comté

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 15

La délégation n'a pas eu d'activité depuis la précédente assemblée générale.

Bretagne

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 23

Principales actions :

- **Une réunion en présentiel**, Morbihan / 10 participants.
- **Deuxième journée de prise de parole en public**, animée par un conteur professionnel, Morbihan / 5 participants.

Réunion du 6 septembre 2024 (10h-17h)

Principaux sujets discutés :

- Tour de table : présentation de chacun, sujets libres ;
- Activités et informations FFCR national : titre protégé ; projet de la délégation Île-de-France ; groupe Monuments historiques ;
- Présentation du Bouclier bleu France Bretagne ;
- Présentation de la seconde journée de prise de parole en public ;
- Classement des alignements de Carnac à l'UNESCO ;
- Les formations destinées à un large public : retour d'expérience de formateurs
- Projets de la délégation.

Journée sur la prise de parole en public

- Seconde édition de cette journée sur le thème de la prise de parole en public
- **Journée animée par Rémy Cochen**, compteur professionnel, animateur et enseignant sur la prise de parole en public.
- **5 participants, conservateurs-restaurateurs**. Il y avait 7 inscrits initialement.
- Journée pratique : tour de table permettant de connaître les attentes et expériences de chacun. Chaque participant a ensuite réalisé tout au long de la journée plusieurs exercices :
Échauffements (corps, bouche) ;
Debout, seul face à l'auditoire sans texte, 5 minutes de présentation personnelle ou d'un chantier ;
Debout, seul face à l'auditoire avec un texte, une trame 5-10 minutes ;
Debout/assis, avec un powerpoint, 10/15 minutes.
- Conclusion : journée très positive et nécessaire, nous laissant avec des notions nouvelles, des pistes et exercices à travailler pour s'améliorer et gagner en confiance.

Cf. en annexes, compte rendu de la réunion du vendredi 6 septembre 2024, à Carnac et programme de la journée «Prise de parole en public».

Centre Val-de-Loire

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 23

Le premier semestre s'est déroulé avec une action restreinte pour la délégation :

- suivi de la boîte mail, diffusion des informations à notre liste de contacts (journées d'étude, colloques...)
- présence visio à la journée sur les Commissions Scientifiques de Restauration organisée par la FFCR avec l'Inp, le C2RMF et le ministère de la Culture, en janvier 2024 ;
- présence en visio à l'assemblée générale de la FFCR, en mars 2024 ;
- réunion de travail interne entre déléguées en visio, en avril 2024 ;
- participation à la journée d'échanges conseil d'administration et délégations en juin 2024 ;
- réunion des membres en visio, en juin 2024.

Au second semestre, quelques avancées significatives sur de la prise de contact avec des partenaires.

La délégation, représentée par Manon Joubert et Charlotte Rérolle, a participé au *Salon-Forum culture patrimoine tourisme* le 26 novembre 2024, organisé par l'association Musées en Centre-Val de Loire. À cette occasion, nous avons pu échanger avec Hélène Jagot, présidente de l'association MCVL (Musées en Centre-Val de Loire) sur la possibilité de travailler à des projets communs.

Nous avons également rencontré les membres de la toute nouvelle section du Bouclier bleu en Centre-Val de Loire, William Trouvé et Margaux Thuillier, qui présentaient la création de la section. Un projet collectif est né de cette rencontre.

Le 6 décembre 2024, Manon Joubert, qui assistait à la journée sur l'Actualité de la -conservation-restauration en région Centre-Val de Loire au CESR (Centre d'étude supérieur de la Renaissance), s'est présentée au nouvel organisateur de cette journée, Colin Debuiche (en remplacement de Marion Boudon-Machuel), afin d'envisager l'implication de la délégation dans l'organisation de la journée.

Nous espérons que 2025 continuera sur cette lancée positive pour concrétiser ces prises de contact !

Un pique-nique et temps d'échanges entre membres sont déjà prévus le 20 juin prochain à Blois, espérons qu'il permettra de rassembler de nombreux collègues.

La délégation et la FFCR remercient Charlotte Rérolle, codéleguée qui ne renouvelle pas son mandat.

Grand-Est

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 21

La délégation n'a pas eu d'activité depuis la précédente assemblée générale.

Île-de-France

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 189

La délégation Île-de-France de la FFCR s'est mobilisée pour promouvoir et défendre notre métier à travers diverses actions de sensibilisation et d'échange.

L'un des projets majeurs de l'année a été l'organisation, avec les Archives nationales, d'une journée d'étude sur le coût de la restauration, qui s'est tenue le 21 mars. Cette rencontre a abordé les enjeux économiques liés à notre profession et a réuni des intervenants spécialisés pour nourrir la réflexion et les débats. La délégation a pris en charge le contact des intervenants, l'élaboration du programme et l'organisation logistique afin d'assurer le bon déroulement de cet événement.

Bilan de la journée. 140 personnes ont suivi en visio. Il y a eu de nombreux retours, c'est un premier point positif parce que cela signifie que le sujet parle aux professionnels bien que ce qui ait été dit ne plaise pas toujours. R. Rosini espère poursuivre le travail. Elle arrive en fin de mandat et souhaite que cette initiative soit reprise à Paris ou en région.

En parallèle, nous avons poursuivi notre engagement en participant à l'organisation des salons du patrimoine et du SITEM. Ces événements ont offert l'opportunité de mettre en lumière notre profession auprès des institutions, des partenaires du secteur culturel et du grand public. Ils ont également favorisé les échanges entre professionnels et renforcé la visibilité des conservateurs-restaurateurs dans un écosystème en constante évolution (voici le bilan moral du groupe de travail communication).

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 10

Normandie

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 10

La délégation n'a pas eu d'activité depuis la précédente assemblée générale.

Nouvelle Aquitaine

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 17

La deuxième année de ce premier mandat n'a pas été encore très productive mais l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des conservateurs-restaurateurs de Nouvelle-Aquitaine a permis de trouver un codéligué. Nous espérons pouvoir être plus actifs pour ce deuxième mandat.

Nous nous sommes rendus le 27 septembre à une *Journée professionnelle sur la transition écologique* dans les musées organisée par l'APSMNA (association des personnels scientifiques des musées de Nouvelle-Aquitaine) à Bordeaux.

L'APSMNA nous a demandé de réaliser une présentation de la délégation. Comme elle n'a pas encore un bilan particulièrement fourni, nous avons présenté les missions et les actions de la FFCR

et les objectifs pour la délégation Nouvelle-Aquitaine. Cette présentation s'est réalisée en vision le 21 octobre dans le cadre des *Rendez-vous de l'APSMNA*.

Présence les 26 et 27 octobre au Salon du patrimoine sur le stand FFCR.

16 novembre : présentation du métier de conservateur-restaurateur et de la FFCR à l'association *Les Patrimoniales de la Vallée du Salembre* en Périgord, à St Aquilin.

29 novembre : présentation du métier de conservateur-restaurateur et la FFCR à la SHAP (Société historique et archéologique du Périgord) à Périgueux.

Occitanie

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 29

Activités

En dehors de la gestion courante (réponse à questions par mail, diffusion de l'information aux membres en matière de publications, colloques, appels à communication, consultations, ...), les activités de la délégation Occitanie ont été une nouvelle fois peu nombreuses en 2024.

Une réunion en DRAC (conseillères pour les musées site de Toulouse et Montpellier) a cependant pu avoir lieu le 5 avril. Outre la présentation des associations professionnelles (FFCR et ACRMP-O) aux nouvelles conseillères, cette réunion a permis d'aborder :

- les budgets consacrés à la conservation-restauration,
- les Commissions scientifiques régionales de restauration,
- la possibilité de pré-commissions,
- l'accompagnement des musées.

Elle s'est achevée sur la volonté d'une rencontre annuelle.

Cette réunion a fait l'objet d'un compte rendu adressé aux participants, aux membres de la FFCR d'Occitanie et à Gwenola Furic et à Camille-Frédérique Blind pour archive et diffusion plus large si besoin...

Perspectives

Pour l'heure et à l'initiative de l'ACRMP-O, une demande de rendez-vous avec les conseillères musées a été faite. M^{me} Ariane Aujoulat (Toulouse) étant en arrêt, cette rencontre a été reportée, sans date précise, au second semestre 2025.

Pays de la Loire

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 25

Notre délégation a maintenu et poursuivi les échanges avec les conservateurs et -conseillère musées de la DRAC, ainsi que les CAOAs.

Nous nous sommes réunis avec les membres de la FFCR de la région fin décembre 2024 pour échanger et proposer des projets à mettre en place. Nous souhaitons notamment davantage communiquer sur nos travaux respectifs et nos actualités. Nous pourrions bientôt le faire via le blog mis à notre disposition sur le nouveau site de la FFCR.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nombre d'adhérents 2024 dans la région : 26

La délégation n'a pas eu d'activité depuis la précédente assemblée générale.

V. Groupes de travail

Archéologie

archeologie@ffcr.fr

Composition du groupe : Natacha Frenkel, Delphine Gillot, Émilie Heddebaut, Marjorie Maqueda, Amélie Méthivier, Clotilde Proust, Julie Touzeau.

Pilote du groupe : Marjorie Maqueda.

Après plusieurs années d'intenses activités, 2024 a été une période relativement calme pour le groupe de travail archéologie et ses membres ; non pas que les projets manquent au sein de notre groupe mais davantage pour laisser une période d'échanges et de réflexions afin d'amorcer d'autres rencontres et sujets à aborder avec les acteurs de l'archéologie et du patrimoine.

Néanmoins, soucieux de toujours maintenir un lien avec l'ANACT, le groupe de travail a répondu positivement à l'appel d'Olivier Brun, directeur de l'archéologie du Pas-de-Calais et membre du conseil d'administration de cette association, pour communiquer aux Journées annuelles de l'ANACT qui se sont tenues à Reims du 16 au 18 octobre 2024 et qui avaient pour titre « L'archéologie et ses métiers face aux enjeux climatiques ».

La conservation-restauration en archéologie étant une spécialité à part entière de l'archéologie, la présence du groupe de travail était fondamentale. Après une réunion pour évoquer les sujets à aborder, ce fut ainsi l'occasion pour Marjorie Maqueda et Amélie Méthivier, représentante de l'INP à cette occasion et à qui a été proposée initialement cette collaboration, d'élaborer une communication au plus près de cette thématique : « La conservation-restauration : une opération durable par essence » au cours de laquelle les deux professionnelles ont évoqué la place des conservatrices-restauratrices en archéologie dans le paysage de l'archéologie aujourd'hui avec les difficultés que celles-ci rencontrent, ainsi que le nécessaire virage écologique que prend la conservation-restauration aujourd'hui (formation initiale, utilisation de matériaux, actions déjà entreprises, etc.).

Cette communication est entièrement accessible en ligne ici sur le site de l'ANACT :

<https://www.anactarcheologie.com/reims-video-13/> .

L'ensemble des communications de ces Journées ont d'ailleurs été enregistrées et sont visionables ici : <https://www.anactarcheologie.com/conferences/>

Perspectives 2025

Le groupe de travail compte se réunir au début du printemps 2025 (après l'écriture de ces lignes) pour évoquer - et mettre en place - plusieurs projets qui lui tiennent à cœur, dont :

- évoquer, en profondeur et sous toutes ses facettes, et pourquoi pas avec d'autres partenaires en lien avec ces questions (RIGMA, SDA, etc.), la notion de stabilisation souvent mal comprise aussi bien par les archéologues eux-mêmes que par les instances de l'État (SDA, DRAC/SRA), notion qui recoupe plusieurs réalités concrètes ;
- poursuivre le lien avec l'ANACT en participant aux Journées 2025 (selon la thématique retenue) ;
- poursuivre le lien, entamé en 2023, avec la FEMAP, le réseau des métiers de l'archéologie préventive qui regroupe les opérateurs et les entrepreneurs privés d'archéologie, par le biais des conservatrices-restauratrices ;
- commencer une réflexion sur la conservation du bâti en archéologie ;
- rédiger une fiche sur ce qu'est la conservation-restauration en archéologie ;
- etc.

Archives et Bibliothèques

archives@ffcr.fr

Composition du groupe : Isabelle Chavanne, Anaïs Diez, Gwenola Furic, Gwendoline Lemée, Élodie Remazeilles, Erika Schoirfer, Julie Tyrlik.

Pilote du groupe : Julie Tyrlik (conservatrice-restauratrice d'arts graphiques indépendante).

Le groupe de travail n'a pas eu d'activité en 2024.

Archives des conservateurs-restaurateurs

Composition du groupe : Gwenola Furic, Clotilde Proust, Nina Robin.

Pilote du groupe : Nina Robin.

La communication de Caroline Relier sur les archives des conservateurs-restaurateurs au colloque de l'ARAAFU de mars 2024 a donné lieu à de nombreux échanges avec la salle, montrant l'intérêt de la profession pour ce sujet.

Une réunion d'échange a eu lieu avec l'ARAAFU en décembre 2024 ainsi que des échanges informels avec les Archives Nationales. Le travail avec l'ARAAFU se poursuivra en 2025.

Assurances et juridique

assurance@ffcr.fr

Composition du groupe : Juliette Zelinsky, Ségolène Walle.

Pilote du groupe : Juliette Zelinsky.

Le groupe de travail n'a pas eu d'activité en 2024.

Communication

Composition du groupe : Chloé Barle, Gabriel Bernard, Camille-Frédérique Blind, Anaïs Diez, Émilie Dominey, Fiona Gaitan, Emma Groult, Lisa-Clémentine Guillou, Clara Huynh, Patricia Leclerc, Marjorie Maqueda, Amélie Méthivier, Élodie Remazeilles, Nina Robin, Rafaëlle Rosini, Louise Rouillé.

Sous-groupes d'activité :

Annonces site (recherche) : Élodie Remazeilles.

Campagne photographique : Nina Robin.

Communication envers les adhérents : Chloé Barle, Camille-Frédérique Blind, Amélie Méthivier

Communication envers les non-adhérents / réseaux sociaux : Chloé Barle, Camille-Frédérique Blind, Marjorie Maqueda, Amélie Méthivier, Rafaëlle Rosini.

Communication envers les étudiants : Chloé Barle, Gabriel Bernard, Émilie Dominey, Clara Huynh, Nina Robin.

Reportages photographiques : Nina Robin.

Réseaux sociaux : Marjorie Maqueda (LinkedIn), Amélie Méthivier et Nina Robin (Facebook), Rafaëlle Rosini (Twitter) - reseaux.sociaux@ffcr.fr

Salons : la délégation IDF (Emma Groult, Rafaëlle Rosini), Chloé Barle, Anaïs Diez, Émilie Dominey, Fiona Gaitan, Lisa-Clémentine Guillou - salons@ffcr.fr

Site Internet : Camille-Frédérique Blind, Patricia Leclerc, Marjorie Maqueda, Guillaume Gautier, Illisite - webmestre@ffcr.fr

Pilote du groupe : Marjorie Maqueda

Introduction (contexte de l'année)

Après une année 2023 un peu en berne du fait d'un conseil d'administration jeune et renouvelé qui devait prendre ses marques et pris par des engagements autres au sein de la fédération (cf. bilan du groupe et bilan moral de l'assemblée générale 2024), le groupe de travail communication a repris du poil de la bête cette année en relançant certaines interventions (informations envers les étudiants notamment), en communiquant plus largement envers ses adhérents et aussi, plus globalement, envers la communauté des conservateurs-restaurateurs. Les actions mises en place cette année font suite à la réunion du groupe en février 2024. Celle-ci a permis de réenclencher une dynamique par la transmission d'un savoir et savoir-faire, et de faire le point sur ce qui devait être poursuivi comme sur les points à reprendre ou améliorer. Tout

au long de cette année d'ailleurs, des échanges ont eu lieu au sein du conseil d'administration au sujet de la stratégie à adopter en matière de communication. Même si la préparation et la présence de la FFCR aux salons parisiens prennent de l'énergie et demandent un fort investissement, nous avons tenté de ne pas oublier les autres thématiques essentielles. C'est ce que ce bilan s'attache à montrer.

Communication envers les adhérents

Cette année, nous avons tenté de renforcer la communication envers les adhérents. Nous avons pris conscience qu'une certaine distance s'était instaurée malgré nous, notamment par la très grande irrégularité des publications de la FFCR envers ses adhérents.

Tout d'abord, après 4 années d'absence, nous avons édité au tout début de 2025 un *Entrée en matière* consacré à l'Europe et à la *Journée sur les Commissions scientifiques régionales de restauration* de janvier 2024, et poursuivi la publication des *2 minutes* avec deux éditions en 2024 (janvier et octobre) et déjà un en 2025 (février). Pour cette petite *newsletter*, notre souhait est de reprendre la régularité initiale, c'est-à-dire un par trimestre. Nous n'avons pu le faire pour 2024, mais cela semble bien engagé pour 2025. Le prochain est programmé pour mai 2025. Pour *Entrée en matière*, publication écrite à plusieurs mains et plus volumineuse, les sorties sont nécessairement plus irrégulières mais nous tenterons d'en sortir un par an. D'ailleurs, il n'est pas exclu qu'à l'avenir l'*Entrée en matière* perde en volume pour être édité plus souvent.

En outre, nous avons fait le choix d'agrémenter la *newsletter* destinée à l'ensemble des conservateurs-restaurateurs ([FFCR] *informations, colloques et annonces*) d'un petit encart destiné exclusivement aux adhérents afin de les maintenir informés des actualités.

Enfin, nos e-mails envers les adhérents sont aussi plus nombreux ; ils visent à montrer les actions de la FFCR et aussi mobiliser nos consœurs et nos confrères le cas échéant.

Communication envers les conservateurs-restaurateurs non adhérents / réseaux sociaux

La communication envers les non-adhérents est réalisée essentiellement sur les réseaux sociaux, les mises à jour du site et la *newsletter* destinée [FFCR] *informations, colloques et annonces*. La FFCR dispose de trois comptes sur les réseaux sociaux : X (ex-Twitter), Facebook et LinkedIn.

Nous n'alimentons plus X pour des raisons déjà évoquées dans le bilan 2023. Mais le compte existe toujours.

Par ailleurs, même si le compte Facebook est maintenu, son activité est réduite au strict minimum. Le principal média actif est actuellement la page **LinkedIn** de la FFCR. Celle-ci fédère aujourd'hui plus de **2200 abonnés** et continue de croître. Sur cette page, l'idée est de relayer les informations, colloques, journées d'étude, publications, etc. diffusées par ailleurs sur le site internet de la FFCR. La page est aussi le relais d'offres d'emploi en conservation-restauration en France et à l'étranger. C'est un média alternatif au site internet, qui le complète en visant un public plus large, du grand public aux professions connexes, et qui permet à la FFCR de gagner en visibilité.

La page LinkedIn de la FFCR met en outre en avant les travaux du conseil d'administration, ainsi que ceux des groupes de travail ou des délégations régionales. Elle annonce les publications de la FFCR et porte à la connaissance de tous, les études et travaux de recherche des conservateurs-restaurateurs, professionnels ou étudiants, dont la FFCR a connaissance. La page LinkedIn est aussi une porte d'entrée pour communiquer avec la FFCR car la messagerie de la page est active.

Enfin, nous tenons à annoncer que le *2 minutes*, la brève *newsletter* éditée plusieurs fois dans l'année, est depuis peu envoyé à l'ensemble des conservateurs-restaurateurs et non plus réservé aux seuls adhérents. En réalité, cette brève était initialement destinée à tout le monde. Nous revenons donc à un choix d'origine.

Communications envers les étudiants

Une présentation de la FFCR aux associations étudiantes des 4 formations a eu lieu par visio le 5 décembre 2024. La dernière présentation remontait à 2022. Cette fois-ci, **15 participants** ont assisté aux échanges de cette rencontre dont 3 à 4 étudiants du parcours CRBC de Paris 1, -4 à 5 de l'Inp et les derniers étaient issus de l'ESAD Talm-Tours. Aucun étudiant de l'ESAA d'Avignon n'était présent ; ils participaient aux 40 ans du FRAC (*Conserver et restaurer les œuvres des FRAC 40 ans après leur création*) qui ont eu lieu les 5 et 6 décembre 2024. Le nombre de participants est donc moins élevé que les années précédentes, mais malgré cela, il est apparu que garder un rythme annuel en décembre est important, ce qui semble correspondre à une période propice pour les étudiants.

Les membres de la FFCR présents ont détaillé pendant 1 h 10 min le fonctionnement et les missions de la FFCR, ainsi que les activités de quelques groupes de travail. La séance s'est achevée sur des questions autour de l'installation et les premières années d'existence de l'activité professionnelle, ainsi que sur les marchés publics en conservation-restauration en archéologie, thématiques qui intéressent naturellement les jeunes diplômés. Le groupe proposera à nouveau une visio en décembre 2025.

Site internet

Le site internet, c'est la vitrine de la Fédération avec un contenu fixe pour présenter la profession et la FFCR (les textes de références, les spécialités, les statuts, les publications, etc.) mais aussi un contenu vivant et évolutif à destination de l'ensemble des professionnels et des adhérents (les marchés, les actualités, les comptes rendus, les annonces...).

La refonte du site, en gardant l'identité visuelle générale, était souhaitée de longue date par le conseil d'administration pour améliorer le classement et les rubriques, la fluidité mais aussi pour s'assurer du *Responsive Web Design* (l'adaptation aux tablettes et téléphones avec lesquels vous consultez souvent le site) et de la maniabilité des fonctions.

Le travail a commencé il y a plusieurs années, et a connu plusieurs phases de refonte et de corrections, notamment par Aude Radošević. L'an dernier, nous vous avons annoncé le lancement de la production avec la société Illisite selon le cahier des charges validé par le conseil d'administration, et le site sera mis en ligne incessamment, autour de la date de l'assemblée générale.

Cette année, l'essentiel du travail a porté sur la réalisation du projet, notamment sur les deux modules « annuaire » et « adhésions » qui représentent l'essentiel du travail et ont nécessité de nombreux ajustements. Des réunions ont eu lieu périodiquement en présentiel et en visioconférence entre C.-F. Blind et Illisite pour s'assurer de la conformité de la réalisation avec le projet défini. Les remarques du conseil d'administration ont été transmises à plusieurs étapes du travail. De même, le conseil d'administration s'est prononcé à plusieurs reprises sur les options possibles :

- Une nouvelle proposition de page d'accueil a été faite au conseil d'administration avant validation ;

- Le conseil d'administration s'est également prononcé sur la refonte de la catégorie « conservation préventive » qui sera désormais uniquement mentionnée pour les titulaires du diplôme de master 2 en conservation préventive.

Depuis le début de l'année 2025, nous sommes entrés dans une phase de relecture plus en détail, notamment avec C.-F. Blind, M. Maqueda et P. Leclerc.

Le projet n'ayant pu être mis en ligne avant le début des adhésions 2025, il a été décidé d'un commun accord avec Illisite qui par ailleurs n'était pas prêt sur ce point, de mettre en ligne le module des adhésions plus tard dans l'année afin de ne pas changer le processus d'adhésion en pleine campagne 2025. Ce module sera ajouté avant l'été.

D'ici là nous vous inviterons à consulter le nouveau site autant que possible afin de débusquer la moindre coquille résiduelle.

Le site est présenté à l'assemblée générale par C.-F. Blind, en mettant l'accent les éléments suivants :

- Contenu informatif pour les commanditaires,
- Annuaire (la page la plus consultée) avec l'abandon du classement par ordre alphabétique qui pouvait être défavorable aux personnes en fin de liste,
- Encarts dédiés aux annonceurs qui peuvent être plus nombreux,
- La page de blog pour les délégations régionales qui le souhaiteront.

La mise à jour du contenu. En 2024, tous les liens obsolètes des publications que l'on retrouve dans la rubrique L'ACTUALITÉ | LES ANNONCES accessible à tous ont été mis à jour. Cette rubrique archive en effet des informations depuis 2010 et constitue en ce sens une petite base de données où il est intéressant de venir piocher de la bibliographie ou s'informer. D'autres liens du site seront mis à jour dans le courant de l'année (liens utiles par ex.). Globalement, les rubriques qui reprennent des liens sur le web nécessitent une veille permanente.

Dans le même ordre d'idée, les fiches pratiques sont en cours de révision et l'information de leur mise à jour devrait être annoncée autour de la date de l'assemblée générale.

Reportages photographiques

La campagne des reportages photographiques s'est achevée au printemps 2024 avec les reportages d'Anne-Charlotte Compan.

Photographe	Date	Lieu	Sujet
Cyril Entzmann	18 mars 2021	La Défense	Bassin Takis
Cyril Entzmann	25 mai 2021	cathédrale de Chartres	Chantier d'Amélie Méthivier, manipulation d'échafaudages et nettoyage des sculptures à la vapeur + chantier peinture murale avec l'équipe de Claire Dandrel
Cyril Entzmann	25 mai 2021	Service d'archéologie de la ville de Chartres	archéologie

Marie-Pierre Dieterlé	28 juin 2021	Sénat	
Anne-Charlotte Compan	9 juillet 2021	MAD, Paris	Arts décoratifs, textiles
Marie-Pierre Dieterlé	10 juillet 2021	atelier privé d'Emma Groult et Akiko Matsuoka, Paris	Vitrail / peinture
Marie-Pierre Dieterlé	5 octobre 2022	Église St Augustin, Paris	Lustres
Marie-Pierre Dieterlé	17 octobre 2022	Église Sainte-Anne de la butte aux Cailles, Paris	Mosaïque
Anne-Charlotte Compa	28 mars 2024	Ateliers privés ABACA	Textiles, arts graphiques, photographie
Anne-Charlotte Compa	18 avril 2024	Ateliers privés atelier Élodie Remazeilles	Arts graphiques
Anne-Charlotte Compa	18 avril 2024	Ateliers privés atelier Anne Jacquin	Laques et mobilier
Anne-Charlotte Compa	24 avril 2024	Ateliers privés Passage Brûlon	Mobilier, cadres

L.-C. Guillou, C.-F. Blind et Nina Robin ont créé ensemble un contrat de droit à l'image pour les campagnes photos (notamment celles d'Anne-Charlotte Compan) : droit à l'image des personnes et droit à l'image des objets.

Annonces

En 2024, nous avons pu pérenniser les partenariats avec les annonceurs déjà présents et qui nous soutiennent depuis plusieurs années : CXD, Promuseum, Lamoia, Horus et Top élévation. Ces partenariats ont rapporté 2 900 euros en 2024.

Au renouvellement des contrats, nous avons opté pour des contrats annuels qui commencent tous au 1^{er} janvier (en facturant au prorata les annonceurs arrivant en cours d'année), cela nous a permis d'avoir une meilleure réactivité au terme des contrats.

Sur le nouveau site prévu en 2025, l'annuaire est rassemblé sur une seule page avec des tris possibles. Il n'y aura donc plus qu'un seul espace pour les annonceurs et une seule dimension pour les annonces. Cela ne constitue pas spécialement de manque à gagner puisque les annonceurs se positionnaient tous sur la page d'accueil et en petite dimension, à l'exception de Top elevation qui avait deux annonces, une petite sur la page d'accueil et une plus grande sur la page de recherche libre.

Même si désormais, les annonceurs étaient constamment visibles sur la page la plus fréquentée du site, pour le moment, le tarif est maintenu à 450 euros par an. Il sera possible pour compenser le manque à gagner, de rechercher des partenaires complémentaires avec l'objectif de rendre visibles des fournisseurs au profil « original » mais aussi de plus petites structures.

Conclusion

En 2025, le groupe de travail communication poursuivra ses actions. Concrètement, sont déjà programmés :

La participation à la 29^e édition du SITEM (Salon international des musées) les 25 et 26 mars 2025 ;

La participation aux prochains Salons du patrimoine et Salon des maires à l'automne 2025 ;

L'élaboration d'un poster FFCR à diffuser aussi bien dans les ateliers que dans les maisons d'associations ;

Le lancement du nouveau site internet ;

Une prochaine visio avec les étudiants ;

Un *Entrée en matière* sur le thème de la recherche (Espadon, lien FSP, etc.)

Et à réfléchir :

La mise en place d'une prochaine campagne photographique ;

L'écriture de fiches pratiques (CGV, étude préalable, portage salarial, etc.)

Etc.

Monuments historiques

mh@ffcr.fr

Composition du groupe : Madeleine Allegrini, Isabelle Baudoin, Irène Bordereau, Caroline Botbol, Florence Cremer, Émilie Dominey, Hélène Dreyfus, Marie Feillou, Marie Gouret, Diane Henry-Lormelle, Manon Joubert, Maxime Kitaigorodski, Hugo Quelart, Célia Santi, Julie Volant.

Pilotes du groupe : Émilie Dominey et Hélène Dreyfus.

Le groupe de travail Monuments historiques s'est réuni en juin 2024, en visio. Plusieurs sujets ont été discutés : activité des conservateurs-restaurateurs en région et dans le domaine des Monuments historiques, difficultés et problématiques rencontrées, comment travailler aux côtés des grosses entreprises Monuments historiques du secteur...

Il a été décidé de reprendre les projets de contact avec le Syndicat des maires de France, le Collège des monuments historiques, le Groupement des entreprises de restauration des monuments historiques (GMH).

Une réunion du groupe de travail devrait être organisée prochainement afin de remettre certains sujets en route.

Recherche

recherche@ffcr.fr

Composition du groupe : Clémentine Bollard (matériaux synthétiques), Delphine Elie-Lefebvre (bois et mobilier), Natacha Frenkel (archéologie, céramique, verre, émaux).

Pilote : Clémentine Bollard.

Le groupe de travail maintient une veille mais n'a pas eu d'activité spécifique en 2024.

Santé - sécurité - Environnement

sante-securite@ffcr.fr

Composition du groupe : Émilie Dominey, Murielle Filonczuk Riquelme, Anne-Catherine Goetz, Clara Huynh, Marjorie Maqueda, Nina Robin.

Pilote du groupe : Nina Robin.

Questionnaire inter-associations autour du développement durable

L'activité du groupe a été centrée jusqu'à l'été 2024 autour du questionnaire commun AFROA / APREUVU / FFCR sur les pratiques des conservateurs-restaurateurs, préventeurs et régisseurs en lien avec le développement durable. Le questionnaire a été diffusé de façon large aux adhérents des trois associations. Plusieurs thèmes ont été abordés à travers les questions : implication de chacun dans des démarches écoresponsables, gestion des déchets, emballages, transport, climat, recyclage des consommables, etc.

Le questionnaire a été clos le 31 janvier 2024, pour que les réponses soient ensuite analysées par les associations. Les résultats de l'enquête ont été synthétisés sous la forme d'un document de 6 pages, illustré de nombreux graphiques, qui a été diffusé par e-mail. Celui-ci sera également mis en ligne dans les prochains mois sur le nouveau site de la FFCR. Une restitution festive a été organisée le 20 juin 2024 à l'Académie du Climat à Paris. Cette soirée a réuni une quarantaine de membres des trois associations et permis des échanges fructueux !

En mars 2025 a eu lieu une présentation des résultats au salon du SITEM (avec un représentant de chaque association organisatrice).

Au vu de la réussite de ce travail inter-associations, nous souhaitons poursuivre sur cet élan et collaborer sur d'autres sujets, une réunion sera organisée prochainement pour en discuter.

Réponses aux questions des adhérents et veille sur les sujets d'actualité

Le groupe répond aux questions envoyées par e-mail par des adhérents, consœurs et confrères, sur les thématiques en lien avec la prévention des risques.

Il assure également une veille sur les sujets en lien avec la prévention des risques et l'environnement. Nina Robin a notamment suivi l'évolution de la réglementation européenne sur le plomb, avec l'abaissement de la valeur limite biologique ainsi que de la valeur limite d'exposition professionnelle. Pour être applicables sur le territoire national, ces dispositions réglementaires doivent être transposées en droit français ; ces nouvelles valeurs s'appliqueront donc en France d'ici quelques années, nous vous tiendrons informés.

Projets pour 2025

Développer des fiches sur les thématiques du groupe de travail qui seront mises en ligne sur le site de la FFCR (projet déjà formulé les années précédentes, mais non développé faute de temps), cf. idées suivantes pour les premières à réaliser :

- Fiche risques respiratoires / risques chimiques, que faire en cas d'accident ?

- Fiche sur les cartouches de protection / masques / masques à ventilation,
- Fiche sur les risques liés au plomb,
- Fiche sur la gestion des déchets toxiques et les prestataires dédiés,
- Fiche sur la toxicité des produits utilisés par le passé dans les collections d'histoire naturelle.

Créer une lettre de diffusion périodique 2 minutes vertes, sur le modèle du 2 minutes diffusé depuis plusieurs années par la FFCR. Les membres du groupe de travail pourront assurer une veille et ainsi partager régulièrement des événements, articles et informations pertinentes concernant la santé, la sécurité au travail et les actions en rapport avec l'écologie dans le domaine de la conservation-restauration.

Référencer les mémoires sur des sujets écoresponsables des diplômés en conservation-restauration en France, Belgique et Suisse, afin de favoriser la diffusion des informations sur les nouvelles pratiques.

Groupe de don / vente / recherche de matériel : création d'un groupe de don / vente / recherche de matériel en lien avec la conservation-restauration par le biais d'un groupe Whatsapp ou Signal. La personne qui souhaite donner / vendre poste juste l'annonce avec photo ou non, ainsi que ses coordonnées. La suite de l'échange se fait en privé avec les personnes intéressées. Il est aussi possible de poster un message dans le cas où l'on recherche du matériel ou un produit spécifique par exemple. Les modérateurs du groupe pourront également diffuser des annonces d'informations en lien avec le sujet du groupe, une fois par semaine par exemple. Un mail sera envoyé aux adhérents IDF de la FFCR afin de présenter le groupe d'échange et d'expliquer les règles d'utilisation. La délégation FFCR Île-de-France a été contactée afin d'être informée et associée au projet. Pour l'instant, le groupe sera dédié aux échanges en Île-de-France, afin de tester le fonctionnement ; les délégations régionales pourront ensuite créer l'équivalent en région.

Le groupe et la FFCR remercient Nina Robin, très active au sein du groupe.

Si vous souhaitez porter une thématique ou un sujet, vous êtes les bienvenus! Nous sommes globalement insuffisamment informés : l'union fait la force, et le travail effectué par un(e) peut aider un collègue, **échangeons!**

VI. Commission adhésion-radiation

La commission n'ayant pas reçu de demande à étudier, elle n'a pas eu d'activité en 2024.

VII. Questions et débats

Marine Crouzet : à l'école d'Avignon les étudiants se posent beaucoup de questions sur les marchés publics et les chiffrages, ils manquent d'information et en demandent car ils ont peur de sa lancer.

Agnès Gall : on pourrait envisager un projet commun AEAE/ICOSAEDRE de journée d'information **sur le thème de l'installation** et les différents profils professionnels ?

Manon Joubert : Les RIF 2015 à Tours portaient sur l'installation professionnelle (une journée) et sur les marchés publics (une journée également). Les associations pourraient se mobiliser à nouveau sur ce projet, en ajoutant des études de cas.

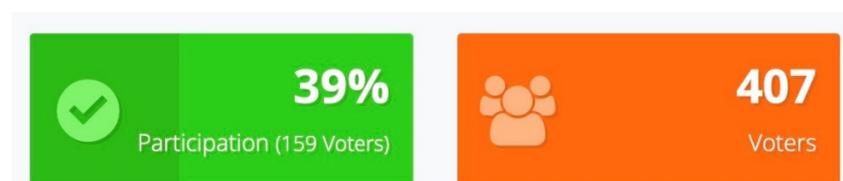
Sandra Leboucher : propose de contacter une école de communication, de marketing pour que la FFCR soit un sujet d'étude : « Comme c'est une profession qui fait rêver profitons-en ! »

VIII. Votes

Nombre d'adhérents membres actifs : 407

Nombre de votants : 159, soit 39%

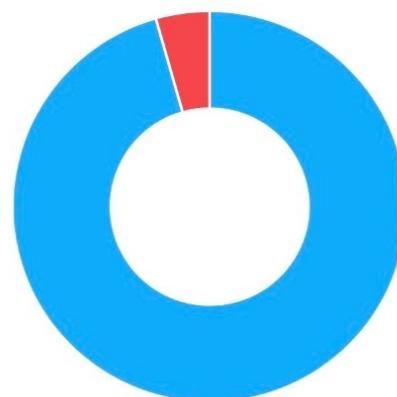
Votes à la majorité (plus de la moitié des suffrages exprimés), soit : 80 voix minimum



N° 1 et 2 - Ratification des bilans moral et financier

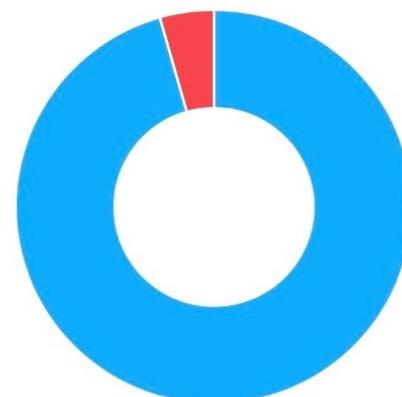
AGO - vote 2 - Validez-vous le bilan financier (quitus) ?

Option	Votes	
<input checked="" type="checkbox"/> oui	96%	152
<input type="checkbox"/> abstention	4%	7
<input type="checkbox"/> non	0%	0



AGO - vote 1 - Validez-vous le bilan moral (quitus) ?

Option	Votes	
<input checked="" type="checkbox"/> oui	96%	152
<input type="checkbox"/> abstention	4%	7
<input type="checkbox"/> non	0%	0



Le bilan moral et le bilan financier sont validés par l'assemblée générale

N° 3 à 5 - Élections

Vote n° 3 - conseil d'administration

Candidates et votes

Blandine DADILLON, 151 voix

Ash DUPUIS, 145 voix

Éléonore KISSEL, 150 voix

Morgane PIETERS, 143 voix

Toutes les candidates sont élues.

Composition du conseil d'administration 2025 (nouveaux mandats et mandats en cours)

14 personnes

BARLE Chloé, BOLLARD Clémentine, DADILLON Blandine, DIEZ Anaïs, DOMINEY Emilie, DUPUIS Ash, ELIE Pauline, FRENKEL Natacha, KISSEL Eléonore, LECLERC Patricia, MAQUEDA Marjorie, METHIVIER Amélie, PIETERS Morgane, ROUILLÉ Louise.

Vote N° 4 - délégations régionales

Candidats et votes

AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Tessa PIRILLO, 141 voix

BRETAGNE

Dalila DRUESNES, 143 voix

Clémence TEITGEN, 139 voix

Marjorie WILLIAMS, 142 voix

CENTRE VAL-de-LOIRE

Manon JOUBERT, 139 voix

Delphine BIENVENUT, 135 voix

Morgane POIRIER, 137 voix

GRAND-EST

Ana RIBEIRO AROLD, 141 voix

Anne-Catherine GOETZ, 138 voix

Lucie PIERI, 134 voix

ILE-DE-FRANCE

Blandine DADILLON, 140 voix

NOUVELLE AQUITAINE

Nathalie MÈMETEAU, 136 voix

Pierre GAMIN, 136 voix

OCCITANIE

Corinne AUTHIER-ATHANASE, 142 voix

Toutes les candidats sont élus.

Composition des délégations régionales 2025 (nouveaux mandats et mandats en cours)

Auvergne Rhône-Alpes : PIRILLO Tessa (déléguée) et AKIN Natacha (codéléguée),

Bourgogne Franche-Comté : RIGAUX Clémence (déléguée),

Bretagne : DRUESNES Dalila (déléguée), TEITGEN Clémence et WILLIAMS Marjorie (codéléguées),

Centre-Val de Loire : JOUBERT Manon (déléguée), BIENVENUT Delphine et POIRIER Morgane (codéléguées),

Grand Est : BAEZ AROLD Ana (déléguée), GOETZ Anne-Catherine et PIERI Lucie (codéléguées),

IDF : DADILLON Blandine (déléguée),

Nouvelle Aquitaine : MÈMETEAU Nathalie (déléguée) et GAMIN Pierre (codélégué),

Occitanie : AUTHIER-ATHANASE Corinne (déléguee),

Pays de la Loire : TERRAL DRÉANO Aurélie (déléguee), GOEMAERE Charlotte et LEVOIR Marie Flore (codéléguees).

Vote N° 5 – commission adhésion-radiation

Candidate et votes

Natacha FRENKEL, 154 voix

La candidate est élue.

Composition de la commission adhésion-radiation 2025 (nouveaux mandats et mandats en cours)

CARO Maëlle, FRENKEL Natacha, FURIC Gwenola et LECLERC Patricia.

N° 6 - Ratification du règlement intérieur

1-Présentation du vote

Le conseil d'administration a voté à l'unanimité lors des réunions de mars 2025 les modifications suivantes du règlement intérieur, qui sont soumises à ratification par l'assemblée générale, conformément aux statuts :

Article 10.2.4. Le conseil d'administration (...) arrête le texte du règlement intérieur, soumis pour ratification à l'assemblée générale suivante.

Déplacements en voiture – modification du mode de calcul

Règlement intérieur, article 3.3.2. Remboursement des frais de déplacement des membres du conseil d'administration

Texte actuel :

« (...) Le remboursement des frais comprend :

Les déplacements : les déplacements en véhicule personnel sont remboursés sur la base du tarif SNCF (...) »

Texte proposé :

« (...) Le remboursement des frais comprend :

Les déplacements : les déplacements en véhicule personnel sont remboursés selon les modalités fixées et mises à jour par le conseil d'administration sur la base du barème kilométrique du service public. (...) »

Un formulaire spécifique sera proposé pour le calcul et la transmission de ces frais.

Ce mode de calcul étant mentionné dans la partie des frais du conseil d'administration, ils seront ajoutés également dans la partie du règlement consacrée aux délégations régionales :

Après le paragraphe :

« Sont compris dans les budgets alloués : les frais postaux, les fournitures de bureau, les frais de transport (dans la limite du budget alloué) et toute autre dépense strictement nécessaire aux délégués régionaux pour mener à bien leur mission. »

Est ajouté :

« Les déplacements en véhicule personnel sont remboursés selon les modalités fixées et mises à jour par le conseil d'administration sur la base du barème kilométrique du service public. »

Remboursement sur le budget national des frais de déplacement des délégations régionales pour les réunions avec le conseil d'administration et l'assemblée -générale

Dans l'article 3.4. Les délégués régionaux - 3.4.4. Moyens financiers

Ajout en début de paragraphe

« Les frais de transport sont pris en charge sur le budget global de la FFCR pour les réunions des élus des délégations avec le conseil d'administration, ainsi que pour l'assemblée générale ».

Possibilité de changer de fonction en cours de mandat au sein de leur délégation pour les élus régionaux

Dans la perspective de faciliter le fonctionnement des délégations, notamment lorsqu'un codélégué en cours de mandat remplace un délégué qui met fin à son mandat, ou souhaite devenir codélégué.

Dans l'article 3.4. Les délégués régionaux - 3.4.2. Critères d'éligibilité et de représentativité

Après le paragraphe :

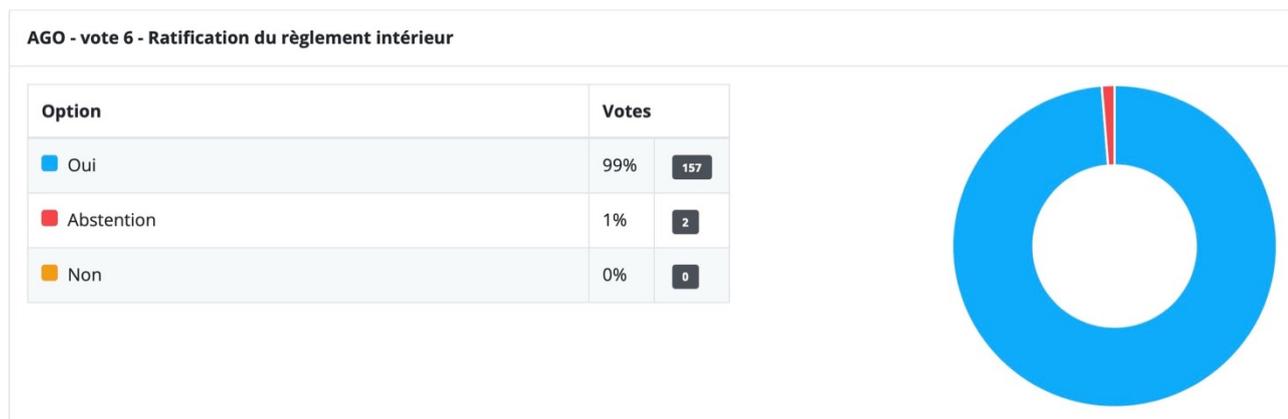
« Les codélégués assistent, aident et remplacent le délégué dans des conditions dont ils conviennent. »

Est ajouté :

« Les fonctions de délégué et de codélégué sont interchangeables pendant leur mandat. Le conseil d'administration valide la modification qui sera notifiée par un message aux adhérents, et annoncée à l'assemblée générale suivante ».

2-Vote

157 voix pour (99% des voix)



Le règlement intérieur est ratifié.

3-Règlement intérieur de la FFCR

(nouvelle version, ratifiée par l'assemblée générale du 4 avril 2025)

1. Adhésion à la FFCR

L'adhésion à la FFCR est calendaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Elle se formalise par le paiement de la cotisation annuelle.

Mode de paiement de la cotisation : la cotisation peut être envoyée du 1^{er} novembre de l'année précédente au 1^{er} juillet de l'année en cours .

Le paiement peut être fractionné en deux fois ; il se formalise dans ce cas par la remise de deux chèques de cotisation. Le mois d'encaissement du ou des chèques peut être ultérieur, au choix de l'adhérent, jusqu'en octobre de l'année en cours.

2. Assemblée générale

L'assemblée est présidée par un membre actif ou par un élu de la FFCR ; le secrétariat de la séance est assuré par le/la secrétaire du bureau de la Fédération, par un membre du conseil d'administration ou par un membre actif.

Le président de séance a pour fonction d'organiser les prises de parole sur les points inscrits à l'ordre du jour. Les interventions achevées il clôt les débats et fait procéder au vote si besoin est. Selon l'art 9.2. des statuts « Tous les membres actifs de la Fédération sont convoqués par le conseil d'administration au moins quinze jours avant la date fixée ; l'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Seuls ont droit de vote les membres actifs à jour de leur cotisation. »

Les convocations sont envoyées par courriel ou par lettre simple pour les adhérents n'ayant pas communiqué d'adresse électronique à la FFCR.

En cas de vote sous format papier (présentiel uniquement) :

Les votes s'effectuent systématiquement à bulletin secret.

Deux membres actifs seront désignés parmi les volontaires, non-membres du conseil d'administration, pour veiller au bon déroulement du dépouillement du scrutin.

Si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée organisée en présentiel, il peut s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions suivantes : la procuration doit être donnée par écrit et revêtue de la signature originale et manuscrite de celui qui la donne. Elle doit indiquer le nom de l'association, la date et le lieu de la réunion ainsi que sa nature (ordinaire, extraordinaire).

Le nombre de pouvoir est limité à trois par adhérents présents.

En cas d'un vote organisé par voie électronique, chaque membre actif vote en son nom, il ne peut donner pouvoir, ni en accepter.

Les membres associés et les membres d'honneur sont invités à titre consultatif à participer aux débats : une invitation comportant l'ordre du jour, le lieu et la date de l'assemblée générale leur est envoyée par courriel.

3. Les élus, les représentants et les groupes de travail de la FFCR

3.1. Dispositions générales

Les élus (conseil d'administration, délégations régionales, commission adhésion-radiation) et représentants de la FFCR, de même que les participants aux groupes de travail sont tenus à la discrétion à l'égard des informations et des débats auxquels ils participent et respectent le caractère confidentiel de l'ensemble des informations qui leur sont communiquées dans le cadre de leurs fonctions.

Ils s'engagent à travailler activement à la vie de la FFCR. Ils participent aux réunions, fournissent un travail effectif pour les tâches qu'ils acceptent. Ils informent régulièrement le conseil d'administration par des comptes rendus, documentent le travail fourni et transmettent tout document nécessaire à la documentation et à la mémoire du travail effectué.

Les réunions peuvent se tenir dans le cadre de réunions physiques, de téléconférences, de visioconférences et/ou en utilisant tout autre moyen de télécommunication disponible permettant l'identification des participants, ces moyens pouvant être utilisés de manière individuelle ou cumulative.

Les débats et les comptes rendus restent confidentiels, tant qu'ils n'ont pas été corrigés et validés par les membres du conseil d'administration.

3.2. Le bureau

Le bureau se réunit au moins deux fois par an. Des réunions exceptionnelles peuvent avoir lieu sur demande d'un des membres du bureau.

Le bureau traite des problèmes courants de la FFCR et émet des propositions au conseil d'administration.

Le bureau peut inviter toute personne qu'il jugera utile à l'accomplissement de sa tâche.

3.3. Le conseil d'administration

3.3.1. Fonctionnement

Selon l'article 9.3. des statuts « Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour le fonctionnement de la Fédération. Il arrête le texte du règlement intérieur, soumis pour ratification à l'assemblée générale suivante. Pour répondre à certaines missions, il peut organiser des commissions ou les confier à toute personne qu'il jugera utile, dans l'intérêt de la Fédération. »

Les dates prévisionnelles des réunions du conseil d'administration sont définies lors du premier conseil d'administration qui a lieu après l'assemblée générale. À chaque réunion du conseil d'administration, la date suivante est entérinée ou redéfinie en fonction des disponibilités.

La communication courante des informations se fait par tous les moyens pratiques (téléphone, télécopie, courriel).

À chaque conseil d'administration est désigné un (ou une) président(e) de séance qui gère les débats.

Le conseil d'administration peut inviter à assister à ses séances des observateurs dont la présence est jugée utile à son fonctionnement.

Les débats au sein du conseil d'administration respectent les principes déontologiques prévus par le code de l'E.C.C.O.

Les membres du conseil d'administration font part aux autres membres du conseil d'administration de toutes les informations d'intérêt général pour la profession qu'ils ont pu recueillir et de leur participation aux manifestations extérieures envoyées au ou (à la) secrétaire (bureau) qui fait suivre. L'information doit circuler le plus largement possible à l'intérieur du conseil d'administration.

Les comptes rendus de conseil d'administration sont envoyés par voie électronique à chacun de ses membres pour être revus et complétés dans le mois qui suit. Une fois les corrections intégrées, ils sont validés par vote lors du conseil d'administration suivant.

Le secrétariat transmet une copie du courrier entrant et sortant présentant un intérêt significatif à chacun des membres du conseil d'administration.

Les décisions et orientations prises au conseil d'administration font l'objet d'un vote, le résultat figure dans le compte rendu.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

La période de vacance pour les administrateurs parvenus au terme de leur mandat selon l'article 10.2 des statuts est définie comme suit : une période d'un an calendaire ou entre deux assemblées générales annuelles ordinaires pendant laquelle la personne sortante ne peut pas se représenter.

3.3.2. Remboursement des frais de déplacement des membres du conseil d'administration

Les frais de déplacements et d'hébergements des membres du conseil d'administration sont pris en charge par la FFCR lors des réunions du conseil d'administration et des manifestations extérieures décidées par le conseil d'administration. Les frais de déplacement des membres parisiens du conseil d'administration ne sont pas pris en compte pour assister aux réunions ou événements ayant lieu sur Paris.

Il est entendu que toutes les dépenses qui seront remboursées, doivent avoir été exécutées dans le cadre d'activités pour et au bénéfice de la FFCR (mission de représentation de la FFCR) ;

Dans la mesure où les seuls revenus de la fédération proviennent des cotisations de leurs membres, il y a lieu de rappeler que toutes les dépenses qui doivent être effectuées, même si autorisées en principe, doivent être faites de façon raisonnable ; c'est pourquoi les missions seront dans la mesure du possible limitée à deux membres.

Tout membre qui voudra se faire rembourser une dépense, devra accompagner sa demande de remboursement de pièces justificatives originales, à défaut de quoi, le remboursement pour l'item sans pièce justificative pourra lui être refusé ;

Toute demande de remboursement de dépenses devra être adressée au trésorier, au plus tard 60 jours après la date où elles ont été occasionnées ;

Lorsqu'une demande de remboursement comprend les dépenses qui ont été faites pour un membre du conseil d'administration et des invités, le nom des invités doit apparaître sur le rapport ou la formule envoyée par le membre ;

Lorsqu'une demande de remboursement comprend une dépense qui inclut les frais de deux ou plusieurs membres du conseil d'administration, le nom de ces derniers, doit également apparaître sur la demande de remboursement.

Le remboursement des frais comprend :

- Les déplacements : les déplacements en véhicule personnel sont remboursés selon les modalités fixées et mises à jour par le conseil d'administration sur la base du barème kilométrique du service public.
- Les déplacements par avion, train ou autre transporteur public (privilégier les tarifs réduits, type prem's) sont remboursés au coût réel.
- L'hébergement : remboursement dans la limite de 80,00 € en France et 120,00 € à l'étranger.
- Les repas officiels : remboursement du coût réel, toutefois le montant ne pourra dépasser 20,00 € (sauf étranger).

3.3.3. Remboursement des autres frais du conseil d'administration

La FFCR rembourse sur facture les achats utiles et nécessaires effectués pour elle, après validation par le Bureau lorsque le montant est inférieur à 100,00 €.

Lorsque le montant est supérieur à 100,00 €, l'achat doit être validé au préalable par le conseil d'administration, sauf dans les cas d'urgence ou dans des circonstances exceptionnelles.

3.4. Les délégués régionaux

3.4.1. Missions

Les délégués régionaux ont pour mission la représentation de la position nationale sur le plan régional, la concertation et la négociation avec les élus et les institutions locales, et la transmission de toute information nécessaire à la poursuite des objectifs de la FFCR, du plan régional au plan national, et inversement. Les engagements éventuels négociés par le délégué régional sont soumis à validation par le conseil d'administration.

Dans les actions qu'il entreprend au nom de la FFCR, un délégué ne peut agir contre les intérêts des professionnels regroupés dans une autre région.

3.4.2. Critères d'éligibilité et de représentativité

Peuvent être candidats au poste de délégué et de co-délégués d'une région les membres à jour de leur cotisation, résidant dans ladite région.

En cas d'absence de candidature dans une région limitrophe, il est possible à un membre de se porter candidat au poste de délégué pour deux régions (nombre maximum).

Les co-délégués assistent, aident et remplacent le délégué dans des conditions dont ils conviennent.

Les fonctions de délégué et de codélégué sont interchangeableables pendant leur mandat. Le conseil d'administration valide la modification qui sera notifiée par un message aux adhérents, et annoncée à l'assemblée générale suivante.

La période de vacance pour les délégués et co-délégués parvenus au terme de leur mandat selon l'article 12.2 des statuts est définie comme suit : une période d'un an calendaire ou entre deux assemblées générales annuelles ordinaires pendant laquelle la personne sortante ne peut pas se représenter.

3.4.3. Mode de désignation

Dans les semaines précédant l'assemblée générale, le conseil d'administration adresse aux membres de la FFCR un appel à candidatures. Le dépôt des candidatures est autorisé jusqu'à la date limite indiquée dans l'appel à candidature, pour permettre l'envoi de la convocation 15 jours avant l'assemblée générale.

L'acte de candidature est accompagné d'une « profession de foi » de 1600 signes maximum, rédigée par le candidat, dans laquelle celui-ci décrit les objectifs précis qu'il compte poursuivre au nom de la FFCR et les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour y parvenir.

3.4.4. Moyens financiers

Les frais de transport sont pris en charge sur le budget global de la FFCR pour les réunions des élus des délégations avec le conseil d'administration, ainsi que pour l'assemblée générale.

La trésorerie de la FFCR alloue à chaque délégation régionale un budget ou « crédit de dépenses » destiné à couvrir les frais de fonctionnement nécessaires à la poursuite des objectifs. Ce crédit de dépenses, calculé sur la base du total des cotisations, est forfaitaire selon un barème établi en fonction du nombre respectif d'adhérents dans chaque région pour l'année précédente. Ce barème est adopté chaque année par le conseil d'administration sur proposition du trésorier.

Les délégués régionaux doivent tenir une comptabilité des recettes et des dépenses sur l'année civile en cours. Ils doivent la rendre avant le 15 janvier de l'année suivante, afin que la FFCR puisse clore son bilan complet à la fin du mois de janvier. Des bilans intermédiaires établis par le délégué régional et/ou son/ses co-délégué(s) doivent être présentés au trésorier et/ou au trésorier adjoint de la FFCR à la fin de chaque trimestre intermédiaire.

Sont compris dans les budgets alloués : les frais postaux, les fournitures de bureau, les frais de transport (dans la limite du budget alloué) et toute autre dépense strictement nécessaire aux délégués régionaux pour mener à bien leur mission.

Les déplacements en véhicule personnel sont remboursés selon les modalités fixées et mises à jour par le conseil d'administration sur la base du barème kilométrique du service public.

La FFCR étant financièrement responsable en cas de contrôle, la comptabilité établie par chaque délégué régional et/ou codélégué doit être accompagnée de tous les justificatifs de paiement. Dans le cas contraire, la somme ne peut être imputée sur le budget de la FFCR.

Les frais de déplacement pour réunions de conseil d'administration sont pris en charge sur le budget général de la FFCR, sur présentation des justificatifs. Les délégués régionaux et/ou leurs codélégués sont tenus de rechercher les tarifs les plus avantageux.

3.4.5. Obligations du délégué régional vis-à-vis du conseil d'administration

Les délégués régionaux sont réunis deux fois par an par le conseil d'administration. Ils présentent alors des bilans intermédiaires d'activité.

Chaque délégation régionale transmet par écrit au conseil d'administration, deux semaines avant la date de l'assemblée générale, un rapport d'activité annuel ; et il en rend compte à sa demande ou à celle du conseil d'administration devant l'assemblée générale.

Les écrits engageant la signature de la FFCR sont soumis à la validation du conseil d'administration ou du bureau.

Les courriers, dossiers, etc. adressés par le délégué régional portent mention du nom et du logotype de la FFCR, suivis des noms et prénom du délégué, et de la mention « délégué régional pour la région X ».

3.4.6. Obligations du conseil d'administration vis-à-vis du délégué régional

Le conseil d'administration soutient et conseille les délégués régionaux dans leurs actions. Il propose le cas échéant des lettres type et des dossiers type pouvant être remis aux interlocuteurs.

En cas de demande conjointe d'au moins trois délégués régionaux, le président doit convoquer le conseil d'administration à titre exceptionnel.

3.4.7 Motifs et modalités de la perte de la qualité de délégué régional

- en cas d'absence injustifiée à l'une des deux réunions de conseil d'administration prévues à l'article 5.5.

- en cas d'engagement, par le délégué régional, d'actions non avalisées par le conseil d'administration, d'utilisation à des fins personnelles du nom de la délégation régionale et/ou de la FFCR, d'utilisation à des fins personnelles des sommes allouées par la FFCR, de présentation de comptes falsifiés.

Dans ces deux cas, le conseil d'administration peut prononcer, sous réserve d'un vote à la majorité, la suspension de la qualité de délégué régional.

3-5. La commission adhésion/radiation

La composition et le fonctionnement de la commission sont définis à l'article 10.3. des statuts.

La période de vacance pour les élus parvenus au terme de leur mandat est définie comme une période d'un an calendaire ou entre deux assemblées générales annuelles ordinaires pendant laquelle la personne sortante ne peut pas se représenter.

3.5.1. Adhésion

a) La commission se réunit pour étudier les adhésions relevant de sa compétence (cf. article 6.3 des statuts).

b) Lorsque les pièces constitutives du dossier sont parvenues au secrétariat, si le dossier est complet, il est transmis aux membres de la commission pour étude et avis.

La commission est en droit de demander des précisions. Un délai d'un mois sera alors signifié au postulant pour compléter les points lacunaires.

Les noms des candidats et les pièces du dossier ne sont en aucun cas divulgués à l'extérieur de la commission et du conseil d'administration.

c) Critères d'évaluation

Les dossiers sont étudiés à l'aide des documents élaborés par la commission adhésion-radiation (barème, fiche d'évaluation, procédure pour les demandes) dans le respect des critères d'évaluation suivants :

- rigueur dans la méthode de travail ;
- capacité à proposer les traitements, à justifier les méthodes, protocoles et produits utilisés ;
- qualités techniques et esthétiques des prestations ;
- qualité, clarté et pertinence de la documentation ;

Un entretien avec la commission chargée des admissions pourra être demandé au postulant.

Afin de compléter son avis sur la candidature, la commission se réserve le droit de demander une visite d'atelier ou une visite de chantier.

Quelle que soit la spécialité du candidat, les critères énoncés restent les mêmes.

La commission se réserve le droit de solliciter un avis technique dans la spécialité du candidat auprès d'un membre de la FFCR dans la spécialité désignée ou à défaut, auprès d'un conservateur-restaurateur en exercice dans la spécialité indiquée.

d) Au-delà d'un certain délai raisonnable de consultation, 4 avis des membres de la commission sont nécessaires et suffisants pour que le dossier puisse être présenté en conseil d'administration. Notamment, tout dossier reçu avant le 31 mars sera traité pour une adhésion possible avant 1^{er} juillet.

3.5.2. Radiation

a) La demande de radiation peut être engagée sur demande de toute personne physique ou morale, ou de tout membre de la FFCR. Elle doit être formulée par écrit, preuves à l'appui, au secrétariat de la FFCR qui en informe la commission et les membres du conseil d'administration.

b) La commission examine les demandes de radiation de ses membres, rend son avis, le membre intéressé ayant été préalablement invité à présenter sa défense, par lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours au moins avant la date de son audition. Le conseil d'administration se prononce par vote.

c) L'absence non justifiée, par écrit une semaine avant l'audition, de l'intéressé entraîne sa radiation d'office par le conseil d'administration.

3-6. Les groupes de travail

Le libellé des groupes de travail est proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Les membres des groupes de travail doivent être adhérents de la FFCR et à jour de leur cotisation.

Les groupes se forment en fonction des thèmes définis et selon les intérêts et compétences de chaque membre du groupe. Les membres du groupe ne sont pas élus, mais se présentent spontanément pour travailler sur un sujet particulier. Chaque coordinateur (trice), informe le conseil d'administration de la composition de son groupe. Le conseil d'administration ratifie la composition de chaque groupe.

Chaque groupe de travail a un (ou une) coordinateur(trice), qui informe le conseil d'administration de l'avancée des travaux du groupe par des comptes rendus. Il serait souhaitable que ce (ou cette) coordinateur(trice) soit élu au sein du groupe. Ce (ou cette) coordinateur(trice), est présent(e) lors des réunions du conseil d'administration, sur invitation de celui-ci pour rendre compte de l'état des travaux du groupe, mais ne participe pas aux décisions du conseil d'administration concernant ces travaux. Un (ou une) suppléant(e) doit être envisagé(e) dans chaque groupe.

Un (ou une) coordinateur(trice), peut-être mandaté(e) par le conseil d'administration pour représenter la FFCR lorsque les circonstances l'exigent.

La participation à un groupe implique une présence et un travail régulier, le (ou la) coordinateur(trice), anime la vie de son groupe et prend les décisions qui s'imposent en accord avec le conseil d'administration.

4. Les membres associés

Le statut de membre associé est défini à l'article 5.3. des statuts.

Les adhérents des association étudiantes des 4 formations en master 2 françaises ci-dessous bénéficient d'une adhésion gratuite sous réserve de fournir une attestation d'adhésion à ladite association, la copie de la carte d'étudiant en cours de validité et le formulaire d'adhésion :

- École supérieure d'art d'Avignon (ESAA), cursus conservation-restauration,
- Institut national du patrimoine (INP), département des restaurateurs,
- TALM-TOURS, cursus conservation-restauration des biens culturels spécialité œuvres sculptées,
- Université Paris 1, Master à finalité professionnelle en conservation-restauration des biens culturels (CRBC) parcours restauration des biens culturels (RBC).

17 h 00 Clôture des débats - FIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025.